



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

INFOS

\*\*

RG FFF  
Article 160

\*\*

Communiqués LPIFF

\*\*

Dates de parution début  
des Championnats

\*\*

Modification RSG

\*\*

Planning  
Détections/Sélections

### Procès-verbaux

Comité de Direction

+

Statut de l'Arbitrage

+

Commission des  
Calendriers

### Annexes

Horaires Officiels

Match

\*\*

Catégorie d'âges

### A Consulter sur Footclub

Néant

## SPECIAL « CALENDRIERS » OFFICIELS 2023/2024

Sur Site internet du District rubrique « Championnat »



## Début des Championnats Saison 2023/2024

Groupe de 12 = 23 & 24 Septembre 2023

Groupe de 10 «Seniors/CDM/Anciens» = 23 & 24 Septembre 2023

Groupe de 10 «Jeunes» = 07 Octobre 2023

Futsal D1 = 22 Septembre 2023

## FERMETURES « CONGES ANNUELS »

Du Jeudi 27 Juillet 2023 à 12h

Au Mercredi 23 Août 2023 à 09h



## LISTE DES CLUBS ENGAGES dans les dernières divisions des CHAMPIONNATS Seniors / U18 / U16 / U14 / Anciens

Liste au 25 Juillet 2023 (Liste complète en annexe du journal)

En cas d'avis contraire, prévenir le Secrétariat Du District Du Val-De-Marne De Football  
pour le 03 Septembre 2023

Sans courrier à cette date, nous considérerons que les équipes sont définitivement engagées.  
Par ailleurs, les Clubs qui le désirent, peuvent encore engager des équipes dans ces catégories, prévenir le  
DISTRICT  
du VDM DE FOOTBALL par écrit pour le 03 Septembre 2023 au plus tard.



Egalement  
Consultable sur  
notre site  
internet

[http://  
districtvaldemarne.fff  
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

Edition N° 636 du Mercredi 26 Juillet 2023

# COMMUNIQUES

# INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**\*Documents & \* Procès-Verbaux**

## PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

JUILLET	13	27 (spécial calendriers)			
AOUT	31				
SEPTEMBRE	7	14	21	28	
OCTOBRE	5	12	19	26	
NOVEMBRE	2	9	16	23	30
DECEMBRE	7	14	21		
JANVIER	11	18	25		
FEVRIER	1	8	15	22	29
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	30
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	11	18		

## TROPHEES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2021/2022 sont invités à les retourner  
au District **avant le 15 Juillet 2023** :

SENIORS

CDM

ANCIENS

U18

U16

U14

FUTSAL

LUSITANOS US

SUPREMES BELIERS

CACHAN CO

IVRY US

FONTENAY US

ORLY AVS

KREMLIN BICETRE CS

## LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

### Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2023 & 2024**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

*District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés  
94500 Champigny sur Marne ou par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)*

## INFO CLUBS

### LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

\*\*\*\*\*

### Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

### **PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire**

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

## PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

## RAPPEL IMPORTANT

### AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2023 & 2024

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1<sup>ère</sup> journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

**Seniors D1, D2, D3**

**U16 D1, D2,**

**FUTSAL D1 et D2**

**Féminins D1**

**U14 D1**

**U18 D1, D2,**

**CDM D1**

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.

Chaque partie conserve un exemplaire. **FFF - 04 1 63 63 63 - Page 4 de 56**

**CLUBS :**

Le 1<sup>er</sup> prélèvement (\*) aux alentours du 20 Septembre 2023, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

**Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres**



**ARBITRES :**

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque *mois (1<sup>er</sup> virement qui sera fait : Octobre 2023).*

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

**Attention !!!**

**Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS**

**Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).**

# Engagements Dernières divisions

## LISTE DES CLUBS ENGAGES dans les dernières divisions des CHAMPIONNATS Seniors / U18 / U16 / Féminines / Anciens

Liste au 25 Juillet 2023

En cas d'avis contraire, prévenir le Secrétariat Du District Du Val-De-Marne De Football  
Pour le 03 Septembre 2023

Sans courrier à cette date, nous considérerons que **les équipes sont définitivement engagées.**

Par ailleurs, les Clubs qui le désirent, peuvent encore engager des équipes dans ces catégories, prévenir le DISTRICT du VDM DE FOOTBALL par écrit pour le **03 Septembre 2023 au plus tard.**

### SENIORS D4

VAL DE BIEVRE FC  
ARCUEIL COM (2)  
AS ZENAGA (2)  
BANN'ZANMI  
BOISSY F.C. (2)  
BOISSY U.J.  
CANNAVEROIS SFC  
CHEVILLY LARUE ELAN (3)  
CHOISY LE ROI AS (3)  
CRETEIL FC  
ENT. SANTENY MANDRES  
FC VITRY 94 ACADEMIE  
GENTILLY AC (2)  
HAY LES ROSES CA (2)  
KREMLIN BICETRE CSA (2)  
MIMOSA MADA SPORT  
MOLDAVIE FC  
OLYMP.CLUB IVRY (2)  
PHARES. ZARZISSIEN  
PORT. ACA CHAMPIGNY  
ST MANDE FC (2)  
THIAIS FC  
TROPICAL A.C.  
VAL DE FONTENAY AS  
VAL-DE-BIEVRE FC (2)

VALENTON FA  
VILLENEUVE AFC  
VILLIERS ES (2)  
ANCIENS D4 (12)  
CRETEIL FA  
FC D'ALFORTVILLE  
GENTILLY AC FG  
MACCABI CRETEIL FC  
MANDRES FC  
MELTING SPORT  
MENUIBLAN AS  
PHARE S. ZARZISSIEN  
VILLENEUVOISE ANTILL (12)  
NEW TEAM VINCENNES

### FUTSAL D2

BOISSY UJ  
C NOUES  
CHEVILLY LA RUE ELAN (2)  
CHOISY LE ROI AS  
CITOYEN DU MONDE (2)  
LUSITANOS US  
NOISEAU SS  
RUNGIS US  
VERS L'AVANT  
VILLENEUVE ABLON US  
VITRY ASC (2)  
VITRY ASC (3)

**U16 D4**

ARCUEIL COM  
 BONNEUIL CSM (1)  
 BRY FC  
 CAUDACIENNES ES  
 CHAMPIGNY PORTUGAIS  
 CHARENTON CAP  
 FC D'ALFORTVILLE  
 GENTILLY AC  
 KREMLIN BICETRE CSA  
 LIMEIL BREVANNES AJ (2)  
 MANDRES PERIGNY  
 ORLY AVS  
 ORMESSON US  
 SFC CANNAVEROIS  
 SUCY FC  
 THIAIS FC (2)  
 VAL DE FONTENAY AS  
 VILLECRESNES US  
 VILLENEUVE ABLON US  
 VILLENEUVE AFC (2)  
 VITRY ES (3)

**U18 D3**

ALFORTVILEL FC 1  
 ALFORTVILLE FC 2  
 ARCUEIL COM  
 BOISSY FC  
 BRY FC  
 CAUDACIENNES ES  
 CHARENTON CAP (2)  
 CRETEIL UF  
 ECOLE PLESEENNE DE  
 FC VITRY 94 ACADEMIE  
 LE PERREUX FRANCIL, (2)  
 LUSITANOS US (2)  
 MANDRES PERIGNY  
 MAROLLES FC  
 NOGENT FC  
 NOGENT FC (2)  
 ORMESSON US (2)  
 RUNGIS US (2)  
 THIAIS FC (2)  
 VAL DE FONTENAY AS  
 VERS L'AVANT (2)  
 VILLECRESNES US  
 VITRY ES (2)  
 VITRY FC ACADEMIE

**FEMININES D1**

CHAMPIGNY FC 94  
 CHOISY AS  
 MAISONS ALFORT FC  
 CHEVILLY LARUE  
 ST MAUR LUSITANOS US  
 SUCY FC  
 VILLENEUVE AFC  
 VILLENEUVE ABLON US (2)  
 FONTENAY US  
 PORT. ACA CHAMPIGNY  
 VINCENNES CO  
 VILLEJUIF US  
 VITRY ES

**+55 ANS**

AMICALE CLUB 2000  
 APSAP MEDIBALLES  
 ARRIGHI AS  
 BOISSY FC  
 BONNEUIL CSM  
 BRY FC  
 CHAMPIGNY FC 94  
 CHARENTON CAP  
 CHEVILLY EL  
 ENT. FONTENAYSIENNE  
 FRESNES AAS  
 FR LE PERREUX  
 ORLY AC  
 VGA ST MAUR US  
 SUCY FC  
 THIAIS FC  
 VILLEJUIF US  
 VILLENEUVE ABLON US  
 VILLIERS ES

**PROBLEMES ALTERNANCES****SENIORS D1**

Villejuif US (*2 fois ensemble*)

**SENIORS D2**

Vers l'Avant 1&2  
*2 fois ensemble*

**U18**

Charenton CAP 1&2  
*2 fois ensemble*  
 Lusitanos US avec VGA ST  
 Maur US (U20)  
*3 fois ensemble*  
 US Rungis (a&b)  
*3 fois ensemble*  
 FC Saint Mandé (U18 &U16)  
*2 fois ensemble*

**U16 D1**

Ormesson US (a&b) et  
 Rungis US (a&b)  
*2 fois ensemble*  
 Orly AVS 2 *en même temps*  
 que U18 ou bien Orly AVS 1  
 et Orly AVS 2 *en même temps*

**+45 ANS**

Charenton CAP Anciens &  
 +45  
*2 fois ensemble*  
 Desportiva Vimaranesse  
*2 fois* avec Minhotos de  
 Braga



# Dates de parution sur E-Foot 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

## SAISON 2023 & 2024

Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS (D4)	08.10.23	21.09.23
ANCIENS (D4)	08.10.23	21.09.23
ANCIENS + 55 ANS	08.10.23	21.09.23
U18 (D3)	08.10.23	21.09.23
U16 (D4)	08.10.23	21.09.23
U12 & U13	Communiquées En Septembre	Communiquées En Septembre
U10 & U11		
U8 & U9		
U6 & U7		
FEMININES (D1)	08.10.23	21.09.23
FUTSAL (D2)	DEBUT OCTOBRE	21.09.23





**DISTRICT 94 - Détections / Sélections / Concours INF 2023-2024**

U13G INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
10/23/2023	10h/12h-14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/24/2023	10h/12h-14h/15h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	10h/12h-14h/15h	T1	PARC DU TREMBLAY
10/26/2023	10h/12h-14h/15h	T2	PARC DU TREMBLAY
10/27/2023	10h/12h-14h/15h	T2	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Rattrapage	PARC DU TREMBLAY
11/15/2023	14h/18h	T3	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023		Si besoin	PARC DU TREMBLAY

U13F INF			
Date	Horaire	Actions	Localité
11/22/2023	14h/16h	T1	PARC DU TREMBLAY
11/29/2023	14h/16h	T2	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	T3	PARC DU TREMBLAY

U14G			
Date	Horaire	Actions	Localité
12/13/2023	14h/16h-16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/19/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/20/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/21/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U14F			
Date	Horaire	Actions	Localité
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
11/8/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/22/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/6/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
12/20/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
1/17/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/24/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
1/31/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/7/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
2/14/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
2/16/2024		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY
2/28/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/13/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
3/27/2024	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
4/24/2024	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY

U15G			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U15F			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	16h/18h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
10/30/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY

U16G			
Date	Horaire	Actions	Localité
9/27/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/4/2023	16h/18h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/11/2023	14h/16h	DETECTION	PARC DU TREMBLAY
10/18/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/25/2023	14h/17h	AMICAL	PARC DU TREMBLAY
10/31/2023	14h/16h	Centre Perf	PARC DU TREMBLAY
11/2/2023		INTERDISTRICT	PARC DU TREMBLAY



# Communiqués

## Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2022/2023

Comme annoncé à la mi-mars, la **Ligue** a franchi le cap des **300 000 licencié(e)s**, ce qui la place au 11<sup>ème</sup> rang des *Fédérations Sportives Nationales*. Pour se rapprocher voire dépasser la 10<sup>ème</sup> Fédération Sportive (*la Fédération Française de Rugby*), il ne nous reste plus que quelques jours !

En effet, afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2023/2024** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2022/2023 **le Dimanche 30 Avril prochain**.

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via **Footclubs**.

## Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1<sup>er</sup> Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

**Comment savoir si une photo doit être renouvelée ?** Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

**Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.**

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

**Pourquoi ?** La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

**NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.**



# Mouvements Clubs

## Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<b>DEMANDE D’AFFILIATION</b> (Article 22 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)</li><li>- Récépissé de déclaration de <b>création</b> du club en Préfecture (<b>pas le récépissé de modification</b>) ou la <b>parution au Journal Officiel</b> (disponible sur le site Internet du Journal officiel)</li><li>- <b>PV de l’Assemblée Constitutive</b> (celui qui a été établi lors de la création de l’association)</li><li>- Statuts de l’association : ils doivent <b>impérativement</b> comporter un objet consistant, a minima, en <b>la pratique du football</b>.</li></ul>
<b>FUSION-CREATION</b> (Article 39 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)</li><li>- Récépissé de déclaration de <b>création</b> du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>)</li><li>- <b>PV de l’Assemblée Constitutive</b> (celui qui a été établi lors de la création de l’association)</li><li>- Statuts de l’association : ils doivent <b>impérativement</b> comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>.</li><li>- <b>PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution</b></li></ul>
<b>FUSION-ABSORPTION</b> (Article 39 des RG FFF)	<ul style="list-style-type: none"><li>-PV de l’Assemblée générale du <b>club absorbé</b> qui décide de <b>son absorption</b> (et par suite de sa dissolution)</li><li>- PV de l’Assemblée Générale du <b>club absorbant</b> lors de laquelle il a <b>acté la fusion-absorption</b></li></ul>
<b>CHANGEMENT DE TITRE</b> (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de <b>modification</b> en Préfecture
<b>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</b>	<b>PV d’AG du club omnisport</b> qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de <b>création</b> en Préfecture



# Licences

**En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :**

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon <b>OU</b> Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie ( <i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i> )

**A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :**

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné
- +
- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

**NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :**

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)

# REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

## NOMBRE DE JOUEURS MUTES

### Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

**b)** ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

**c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.**

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

# Procès-Verbaux



# COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

**Présidence : M. Denis TURCK**

**Membres présents :** Mme Estelle BATHENAY (*partiellement*) , Pascale CHOQUET, Patricia GUILIANI (*partiellement*), MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Bruno FOLTIER, Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Egard KOUNDE, Francis DELAGE

**Assistent :** Mmes Lili FERREIRA (Directrice Administrative), M. José DIAS (CDA),

**Absent(s) Excusé(s) :** Mme Sandrine IACOVELLA, Dr Mani BOLOURIAN.

**Un bureau du Comité de Direction s'est déroulé, en amont le vendredi 23 juin 2023, sous la Présidence de M. Denis TURCK,**

**Présents :** Mme Estelle BATHENAY MM. Henri BAQUE, Bruno FOLTIER, Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI (Visio)

**Assiste :** Mme Lili FERREIRA

**Excusé :** M. Patrick DARDENNES

***Retour sur les points en Comité.***

## PROCES-VERBAUX

- Le Procès-verbal du Comité de Direction du 24 Mai 2023 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.
- Le Comité valide le procès-verbal du bureau du 13 juin 2023,

## FELICITATIONS

🏆 **Au club THIAIS FC Féminin et à sa Présidente, Pascale CHOQUET** pour la récompense du concours de la Finale « Sensationnelles » de la Fédération Française de Football , représentant l'Île de France et classé 3ème sur 289 Clubs candidats

🏆 **A Mélanie COUTURE et Hédi OUDAYA, collaborateurs du District,** pour le 1<sup>er</sup> prix attribué par la Fédération Française de Football au niveau national dans le cadre « Toutes Foot », action : GIRLY CUP 94

🏆 **A tous les Champions D1**

**SENIORS**

**CDM**

**ANCIENS**

**U18**

**THIAIS FC**

**VILLENEUVE AFC**

**CHARENTON CAP**

**FONTENAY US**

**U16**

**U14**

**FUTSAL**

**SENIORS FEM.**

**VITRY 94.2 CA**

**CHARENTON CAP**

**C'NOUES**

**CRETEIL LUSITANOS US**

🏆 **Au Vainqueur du « FAIR-PLAY » : VITRY ES (3) Séniors D3**

## Aux vainqueurs des Coupes du Val de Marne

Seniors	<b>CHARENTON CAP</b>	U18 VDM	<b>US CRETEIL LUSITANOS</b>
Seniors Amitié	<b>RUNGIS US</b>	U16 VDM	<b>US IVRY</b>
Futsal	<b>VITRY ASC</b>	U16 Amitié	<b>VILLEJUIF US</b>
U20 VDM	<b>US CRETEIL LUSITANOS</b>	U14 VDM	<b>JOINVILLE RC</b>
CDM VDM	<b>MINHOTOS DE BRAGA US</b>	U14 Amitié	<b>VILLEJUIF US</b>
Anciens VDM	<b>ORLY AC</b>	U15 F VDM	<b>VGA ST MAUR FEMININES</b>
+45 Ans VDM	<b>BRY FC</b>	Seniors F VDM	<i>Match non joué</i>
Entreprise	<b>WAY WOUY WEAR</b>		

### U13 G (Challenge J. Mercier)

**VILLIERS ES**

U13 F

**ORLY AS**

U 11 F

**JOINVILLE RC**

## POINTS ABORDES EN BUREAU DU 23 JUIN 2023 *REPRIS POUR INFORMATION ET/OU VALIDATION*

### Les contrats collaborateurs district :

- Nils BECK CHAPERON (Reçu en BMF Apprentissage)
- Mélanie COUTURE – Fin Alternance : Proposition contrat CDD
- Recherche Alternance Juridique en cours
- Poste CTDA (Retour FFF) – Pas possible si Arbitre LPIFF

### 1-TRAVAUX DU DISTRICT

Intervention du Président, Denis TURCK qui présente les propositions avec coût TTC des travaux :

- Menuiseries PVC
- Chauffage- Rafraichissement (Faux plafonds, Electricité, Convecteurs sous-sol )
- Etanchéité
- Ravalement (Echafaudage de pieds, démolition de la Véranda, ITE)
- Eclairage (Luminaires à LED)
- Mûrs Rideaux (Echafaudage, Dépose de verrière, Menuiserie extérieure Alu Laqué)
- Divers (Cantonnement, Peinture façade, Maçonnerie, Rotonde)

**Le Comité donne son accord pour les travaux suivants : Menuiseries PVC & Chauffage- Rafraichissement (Faux plafonds, Electricité, Convecteurs sous-sol )**

**Le Comité donne quitus au Président Denis TURCK et au Trésorier Général, Bruno FOLTIER pour entamer toutes les démarches nécessaires pour contracter un emprunt auprès de notre banque partenaire « Crédit Mutuel ».**

### **Pour action :**

- Rendez-vous avec la Directrice de l'agence du Crédit Mutuel de Champigny sur Marne pour voir la faisabilité de l'emprunt.

### 2-MODIFICATION DES REGLEMENTS 2023/2024

Groupe de travail avec les membres de la Commission de révision des règlements :

**Marie-Thérèse POLICON / Henri BAQUE / Patrick DARDENNES / Régis ETIENNE / Jean-Jacques FOPPIANI / Jean-Pierre LACHASSAGNE / Jean-Pierre MAGGI**



Le Règlement Sportif Général du District, seuls les articles modifiés et/ou ajoutés sont présentés, seules les modifications et/ou les nouveaux textes sont présentés,

**Explications et diffusion des changements proposés. Le Comité valide les propositions ci-dessous y compris le barème disciplinaire revu sur certaines infractions à la suite de l'AG de la FFF :**

**Article 2.1 - Les commissions**

Le Comité de Direction délègue ses pouvoirs à un Bureau **Exécutif**, à un Comité d'Appel chargé des Affaires courantes, à des Groupes de Travail et à des Commissions dont il nomme lui-même les membres. Il nomme également les arbitres de District, les observateurs en arbitrage et les délégués officiels.

**Article 3.8.3 - Les clubs**

En cas de non-règlement des sommes dues à l'échéance fixée le Comité de Direction du Val de Marne peut prononcer les sanctions suivantes : **La demande de radiation du club auprès de la LPIFF.**

**Article 6bis.1 – Les licences éducateurs**

Pour ce qui concerne les éducateurs et entraîneurs, ils doivent s'engager avec leur club dans les conditions prévues au Statut précité et être obligatoirement **titulaires** de la licence Technique Nationale ou Technique Régionale correspondant à leur plus haut niveau de diplôme.

**Article 7.5.3 – Les licences mutation**

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match : **Le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match sera réduit dans les conditions fixées par l'article 47 du statut de l'arbitrage (clubs déclarés au 15 juin en infraction au regard dudit statut) pour ce qui concerne l'équipe Sénior hiérarchiquement la plus élevée du club ou dans le cas d'un club comportant une équipe féminine, une section football diversifié ou exclusivement des équipes de jeunes, l'équipe déterminant les obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage,**

Pour les clubs non soumis aux obligations de l'article 11.4 du présent Règlement, **ET POUR LES CLUBS NE PARTICIPANT PAS AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX FÉMININS**, pour ce qui concerne l'équipe de Ligue ou de District du Val de Marne de Football choisie par celui-ci, peut être augmenté d'une unité s'ils remplissent les conditions suivantes :

**Avoir au moins 12 LICENCIÉES DES CATEGORIES U6F A U11F ET AU MOINS 12 LICENCIÉES DES CATEGORIES U12F A U18F ;**

**Engager 3 ÉQUIPES FÉMININES DE JEUNES DONT 1 ÉQUIPE DANS LES CATÉGORIES U6F A U11F ET 1 ÉQUIPE DANS LES CATÉGORIES U12F A U18F (OU U19F SI CETTE DERNIÈRE PARTICIPE AU CHAMPIONNAT NATIONAL FÉMININ U19F), ET PARTICIPER, SUR L'ENSEMBLE DE LA SAISON, AUX ACTIONS ORGANISÉES PAR LA LIGUE OU LE DISTRICT (PLATEAUX, CRITERIUMS OU CHAMPIONNATS).**

**Avoir identifié, POUR CHACUNE DES ÉQUIPES SUSVISÉES, UN ENCADRANT TECHNIQUE titulaire, A MINIMA DU module correspondant à LA CATÉGORIE ENCADRÉE**

**Article 7.10 – participation en équipe inférieure**

Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de Championnat, matches remis compris, disputées par une équipe inférieure, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales et départementales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur club. **Ces dispositions ne concernent pas les matches de coupes du Val de Marne de Football.**

**Article 8.2 – vérification des licences**

Si la pièce d'identité présentée est une pièce officielle, ses références sont inscrites sur la feuille de match **et est restituée immédiatement au joueur.**

**Article 9.2 – Les engagements**

Pour les Championnats (**sauf pour les D1 de chacune des catégories**) et les Coupes du Val de Marne, le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football, après avis de la Commission compétente, se réserve toujours le droit, dans l'intérêt général, de refuser **l'inscription** d'une équipe **à une compétition. Ce refus d'inscription est notifié au club par l'envoi d'un courrier et/ou d'un mail l'informant de la décision.**

**Article 9.7 – Structure des championnats**

Structure du Championnat U14:

D1 : 1 groupe de 12 équipes

**Les championnats D2 à D4 inclus sont organisés en 2 phases (CF règlement particulier du championnat U14).**

**Phase 1 : brassage,**

**Phase 2 :**

D2 : 2 groupes de 10 équipes

D3 : 2 groupes de 10 équipes

D4 : X groupes de X équipes

## **Article 10.6 – Terrain indisponible**

La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet du District...L'arbitre désigné qui n'aura pu être convoqué en raison de cette information tardive, devra être accueilli par un dirigeant du club recevant et adressera un rapport à la commission compétente qui statuera sur le sort du match. **Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.**

## **Articles 11.1 et 11.2 – Les équipes obligatoires**

**11.1** - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

### **D1**

SENIORS ↔ 2 équipes

JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18, 1 équipe U 16, 1 équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (**U14 – U16 – U18**).

### **D2**

SENIORS ↔ 2 équipes

JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES, dont 2 parmi (U14, U16, U18), ou bien une équipe U20, ou une équipe féminine U15F à 11, Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

**Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**

### **ATTENTION :**

**LES CLUBS ACCEDANT A LA D2 SONT TENUS DE RESPECTER TOUTES LES OBLIGATIONS CI-DESSUS DES**

**LA 1<sup>ère</sup> SAISON.**

**11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes** entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

**UN CONTRÔLE À POSTÉRIORI DU RESPECT DE CES OBLIGATIONS SERA EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS.**

### **11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations**

**Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.**

**Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.**

**Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.**

**Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.**

### **11.2.2 – Sanctions**

**EN CAS DE NON-RESPECT DE L'UNE DES OBLIGATIONS DÉFINIES A L'ARTICLE 11.1 DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LES SANCTIONS SUIVANTES SERONT APPLIQUÉES :**

**POUR LA 1<sup>ère</sup> SAISON D'INFRACTION :**

**RETRAIT DE 4 POINTS, PAR OBLIGATION NON RESPECTÉE, AU CLASSEMENT DE L'ÉQUIPE SENIOR DU CLUB QUI ENTRAÎNE LES OBLIGATIONS ET INTERDICTION DE MONTER A LADITE ÉQUIPE SENIORS ;**

**POUR LA 2<sup>ème</sup> ANNÉE D'INFRACTION ET AU-DELÀ :**

**L'ÉQUIPE SENIORS DU CLUB QUI ENTRAÎNE LES OBLIGATIONS EST CLASSÉE DERNIÈRE DE SON GROUPE ET RETROGRADÉE EN DIVISION IMMÉDIATEMENT INFÉRIEURE LA SAISON SUIVANTE. CETTE RÉTROGRADATION ADMINISTRATIVE N'ÉTANT PAS CUMULABLE AVEC UNE ÉVENTUELLE RÉTROGRADATION SPORTIVE.**

**LORSQU'UN CLUB A RÉGULARISÉ SA SITUATION POUR LA SAISON "N", LA SANCTION S'APPLIQUE AU NIVEAU DE LA 1<sup>ère</sup> SAISON D'INFRACTION EN CAS DE NOUVELLE INFRACTION POUR LA SAISON N+1 ;**

**L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**

#### **Article 11.4.4 – Encadrement technique des équipes**

Les clubs disputant ces championnats ont, **pour régulariser leur situation**, un délai de soixante jours à partir de la date du premier match de leur championnat.

#### **Article 11.4.6 – Encadrement technique des équipes**

**Pour l'application de la sanction sportive visée à l'alinéa 4 ci-dessus, la Commission Régionale d'Application du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football procède de la manière suivante :**

#### **Article 14.1 – Les classements**

**Du total des points acquis au cours de la saison, il sera, éventuellement, déduit, pour établir le classement à l'issue de la saison, pour les équipes Seniors D2 et D3, un retrait de points dans le cadre du Challenge du Fair-Play et de la valorisation de l'esprit sportif, conformément au règlement dudit Challenge.**

#### **Article 14.3.3**

**PAR LE PLUS GRAND NOMBRE DE MATCHS GAGNÉS TEL QU'INDIQUÉ AU CLASSEMENT,**

#### **Article 14.3.4**

**PAR LE PLUS PETIT NOMBRE DE MATCHS PERDUS TEL QU'INDIQUÉ AU CLASSEMENT,**

#### **Article 14.3.5**

**PAR LE PLUS GRAND NOMBRE DE BUTS MARQUÉS AU COURS DE L'ENSEMBLE DES RENCONTRES DU GROUPE.**

#### **Article 14.3.6**

**PAR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES BUTS MARQUÉS ET LES BUTS ENCAISSÉS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES DU GROUPE.**

#### **Article 14.3.7**

**PAR LE PLUS PETIT NOMBRE DE POINTS DE PÉNALITÉ TEL QU'INDIQUÉ AU CLASSEMENT**

#### **Article 14.3.8**

**PAR UN TIRAGE AU SORT .Ces dispositions valent également pour l'article 14.10 et ses sous-articles**

#### **Article 15.3 – Heures et lieux des matches officiel**

Les clubs possédant, dans une même enceinte, plusieurs terrains, avec des surfaces de jeu différentes ou non, ont toutefois la possibilité de changer de terrain sous réserve que le nouveau terrain soit classé au niveau correspondant à celui de la compétition concernée. **Dans ce cas, le changement de terrain ne constitue pas un motif permettant de remettre en cause le résultat du match, étant également précisé que l'arbitre ne peut en aucun cas s'opposer à ce changement.**

**Aucun accord préalable du club adverse n'est nécessaire en cas de changement d'horaire « d'une heure maximum » parvenant au district avant le jeudi 12H via Footclubs pour les rencontres du samedi et dimanche après-midi.**

#### **Article 17.4 – Arbitrage matches officiels**

En cas d'absence d'arbitre officiel désigné ou d'arbitre officiel se trouvant sur le terrain, la direction de la partie est assurée pour toutes les compétitions par un licencié majeur du club recevant, en possession de sa licence **ou un licencié mineur titulaire d'une licence dirigeant(e).**

#### **Article 17.8 – Durée des rencontres**

**Conformément à la loi 5 des lois du jeu, l'arbitre est le seul « chronométré » du match.**

#### **Article 19.6 – Accompagnateurs et délégués aux arbitres**

Le **Comité de Direction du District du Val de Marne de Football** peut de sa propre initiative désigner un délégué sur une rencontre. **Dans ce cas l'indemnité due au délégué sera réglée par le District du Val de Marne.**

#### **Article 20.6.1 – Terrain impraticable**

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne ... afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres ... L'arbitre désigné, qui n'aura pu être dé-convoqué en raison de cette information tardive, devra être accueilli par un dirigeant du club recevant, et autorisé à accéder au terrain afin de juger de son état. Par la suite, il adressera un rapport à la commission compétente qui statuera sur le sort du match. **Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.**

#### **Article 23.5 – Les forfaits**

L'équipe déclarée forfait général ou ayant déclaré forfait général ou mise hors compétition est classée dernière de son groupe. **La sanction est la rétrogradation en division ou en série inférieure la saison suivante.**

#### **Articles 24.1 et 24.2 – Les sélections**

**24.1** - Pour les matchs interdistricts organisés par le District du Val de Marne de Football ainsi que pour les matchs de préparation, le Secrétariat Administratif adresse au secrétariat du club de chaque joueur sélectionné, une lettre les informant de ce choix. **Les clubs ont l'obligation d'informer le joueur ou la joueuse. Le club dit informer le District du Val de Marne de Football en cas d'indisponibilité du joueur ou de la joueuse.**

**24.2** - Un club peut demander le report d'un match officiel lorsque DEUX de ses joueurs ou joueuses au minimum sont retenus. **Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12**

**HEURES. Pour que cette demande soit recevable, il faut que les joueurs ou joueuses aient disputé les deux dernières rencontres avec l'équipe sollicitant le report du match.**

#### **Article 30 – les réserves d'avant match**

**30.1.8 - Les réserves sur la régularité des terrains ET/OU DE L'ÉCLAIRAGE doivent être DÉPOSÉES 45 MINUTES AU MOINS AVANT L'HEURE OFFICIELLE DU COUP D'ENVOI SOUS PEINE D'IRRECEVABILITÉ.**

#### **Article 30ter – Evocations**

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la commission compétente, est toujours possible, et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux Règlements (**à partir de la 2ème infraction**).

#### **Article 31.3 – Appels**

Pour tous les appels concernant les litiges relatifs aux Compétitions gérées par le District du Val de Marne de Football : CDM & ANCIENS et Coupes Départementales, **le Comité D'Appel Chargé des Affaires Courantes** juge en appel et dernier ressort.

#### **Article 31.6 – Cas non prévus**

Sauf dans les cas prévus à l'article 31.3, les décisions du Comité d'appel chargé des affaires courantes du District du Val de Marne de football sont susceptibles d'appel devant la LPIFF dans les conditions de forme et de délai définis par le RSG de la LPIFF.

#### **39.3 - Matches en nocturne.**

##### **39.3.1 – CLASSEMENT DE L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE**

**LES ÉQUIPES SONT TENUES DE DISPUTER LES RENCONTRES OFFICIELLES EN NOCTURNE SUR UN TERRAIN DOTÉ D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE CLASSÉE AU NIVEAU CORRESPONDANT À CELUI DE LA COMPÉTITION CONCERNÉE.**

**EN CAS DE RÉSERVES RÉGULIÈREMENT FORMULÉES AVANT LE MATCH, ET RÉGULIÈREMENT CONFIRMÉES, S'IL S'AVÈRE QUE LE TERRAIN UTILISÉ N'EST PAS DOTÉ D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE CLASSÉE AU NIVEAU CORRESPONDANT À CELUI DE LA COMPÉTITION CONCERNÉE OU QUE LA COMMISSION COMPÉTENTE N'A PAS AUTORISÉ LE DEROULEMENT DE LA RENCONTRE SUR LE TERRAIN CONCERNÉ, LE MATCH EST PERDU PAR PÉNALITÉ POUR LE CLUB RECEVANT.**

**CES RÉSERVES DOIVENT ÊTRE FORMULÉES DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR L'ARTICLE 30.1.8 DU PRÉSENT RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL.**

#### **Article 40.7 – Terrains de replis**

Dans le cas où un club est astreint à jouer sur un terrain de repli, dûment classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être situé hors de la ville du club sanctionné et doit être proposé à la Commission d'Organisation des Compétitions compétente pour accord.

#### **Article 41.4.1 et 41.4.9 – Modalités de purge d'une sanction**

**41.4.1 - Les sanctions complémentaires prononcées doivent être purgées dans les mêmes conditions... En cas de changement de club, **ou de changement de catégorie dans un même club**, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa.**

#### **Article 41.9**

**La perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère le joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encoure néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.**

#### **Les règlements des différents championnats**

Seuls les articles modifiés et/ou ajoutés sont présentés,

Les règlements dont les mêmes articles ont été modifiés et/ou ajoutés ont été regroupés,

Seuls les nouveaux textes sont présentés,

#### **ARTICLES MODIFIÉS DANS PLUSIEURS RÈGLEMENTS**



Un article **HOMOLOGATION** a été ajouté aux règlements dans lesquels il était manquant,



**Le renvoi au barème de remboursement des frais d'arbitrage qui est notifié à l'annexe 2 du RSG du District du Val de Marne,**



Modification de l'article en ajoutant Réclamations **et évocations** et les renvois aux articles correspondants du RSG du District, conformément **aux articles 29bis, 30 et 30bis** du R.S.G. du District du Val de Marne,



Ajout dans les règlements des coupes amitiés, féminines (toutes), anciens d'un article concernant les rencontres de ¼ de finale entre équipes d'un même club.

## CHAMPIONNAT DU DIMANCHE MATIN

### Système de l'épreuve

#### 5.3.1 Départementale 1

Dix équipes en un seul groupe. La première est Championne du Val de MARNE et a la possibilité de monter en Championnat **R3**. Les deux derniers descendent en **D2** et sont remplacés par le premier **de chaque groupe** de division 2.

#### 5-3.2 Départementale 2

Un groupe de X équipes. Le premier accède à la division 1

**Dans le cas où il n'y aurait qu'un groupe unique de division 2, alors les 2 premiers de ce groupe unique montraient en division 1**

### 12.1 - Arbitres

**Le barème de remboursement des frais d'arbitrage est notifié à l'annexe 2 du RSG du District du Val de Marne.**

## CHAMPIONNAT FUTSAL

### Ajout du rappel des obligations depuis la saison 2020/2021

#### Rappel :

**Depuis** la saison 2020/2021 :

Pour que l'enregistrement d'une équipe soit validé, au moins **5 joueurs** doivent être **qualifiés pour le début des compétitions**.


Réunion des Clubs « FUTSAL » en présence des Arbitres.


## CHAMPIONNAT SENIORS DU DIMANCHE APRÈS-MIDI


### Article 12 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du R.S.G. du District du Val de Marne, **En l'absence d'arbitre officiel, l'arbitre bénévole doit être majeur licencié. Il exige la présentation des licences pour contrôle par les deux capitaines. En cas de refus, le match ne peut avoir lieu.**


#### Les règlements des différentes coupes


 Seuls les articles modifiés et/ou ajoutés sont présentés,


 Les règlements dont les mêmes articles ont été modifiés et/ou ajoutés ont été regroupés,


 Seuls les nouveaux textes sont présentés,


#### ARTICLES MODIFIÉS DANS PLUSIEURS RÈGLEMENTS


 Un article **HOMOLOGATION** a été ajouté aux règlements dans lesquels il était manquant,

 **Le renvoi au barème de de remboursement des frais d'arbitrage qui est notifié à l'annexe 2 du RSG du District du Val de Marne.**

 Modification de l'article en ajoutant Réclamations **et évocations** et les renvois aux articles correspondants du RSG du District, conformément **aux articles 29bis, 30 et 30bis** du R.S.G. du District du Val de Marne,

 Modification de l'article 12 (arbitres) comme suit: **L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant. L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.**

 Modification du renvoi au RSG de l'article 13 (Forfaits)

 Modification de l'article 7 (qualification – participation)

## COUPE FUTSAL

### Article 3 - Engagements

Conformément à l'article 9 du R.S.G. du District du Val de Marne... **Dans le cas où les finales de Coupe de Paris et de Coupe du District du Val de Marne seront à jouer le même jour et si une équipe est qualifiée pour les 2 finales, le club devra présenter son équipe 2 pour disputer la finale de la Coupe du District du Val de Marne.**

**BAREME DISCIPLINAIRE :** Ces modifications font suite à l'aggravation du barème disciplinaire de la FFF lors de l'Assemblée Fédérale du 7 janvier 2023

Infraction	victime	auteur	BAREME COMEX				BAREME DVDM ACTUEL		BAREME DVDM PROPOSITION	
			pendant match		hors match		pendant match	hors match	pendant match	hors match
			ancien	nouveau	ancien	nouveau				
Comportement intimidant menaçant	officiel	joueur	8 mois	<b>1 an</b>	15 mois	<b>2 ans</b>	8 matchs	12 matchs	<b>1 an</b>	<b>2 ans</b>
		Ed/Dir	10 mois	<b>15 mois</b>	18 mois	<b>30 mois</b>	1 an	18 mois	<b>15 mois</b>	<b>30 mois</b>
	joueur / Ed / Dir	joueur	5 matchs	5 matchs	7 matchs	7 matchs	5 matchs	8 matchs	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	12 matchs	12 matchs	4 mois	4 mois	8 mois	1 an	SANS CHANGEMENT	
Rouculade volontaire	officiel	joueur	8 mois	<b>1 an</b>	15 mois	<b>2 ans</b>	18 mois	2 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	10 mois	<b>15 mois</b>	18 mois	<b>30 mois</b>	2 ans	3 ans	SANS CHANGEMENT	
	joueur / Ed / Dir	joueur	5 matchs	sans changement	7 matchs	sans changement	6 matchs	8 matchs	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	12 matchs	sans changement	4 mois	sans changement	8 mois	1 an	SANS CHANGEMENT	
Infraction - Tentative de brutalité - Tentative de coup	officiel	joueur	9 mois	<b>1 an</b>	18 mois	<b>30 mois</b>	2 ans	3 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	9 mois	<b>18 mois</b>	2 ans	<b>3 ans</b>	3 ans	4 ans	SANS CHANGEMENT	
	joueur / Ed / Dir	joueur	6 matchs	sans changement	8 matchs	sans changement	8 matchs	10 matchs	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	4 mois	sans changement	4 mois	sans changement	1 an	2 ans	SANS CHANGEMENT	
Crachats	officiel	joueur	9 mois	<b>1 an</b>	18 mois	<b>30 mois</b>	8 matchs	12 matchs	<b>1 an</b>	<b>30 mois</b>
		Ed/Dir	1 an	<b>18 mois</b>	2 ans	<b>3 ans</b>	1 an	18 mois	<b>18 mois</b>	<b>3 ans</b>
	joueur / Ed / Dir	joueur	6 matchs	sans changement	8 matchs	sans changement	5 matchs	8 matchs	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	4 mois	sans changement	6 mois	sans changement	8 mois	1 an	SANS CHANGEMENT	




Acte de brutalité 1 - sans blessure ou blessure constatée uniquement par un arbitre	officiel	joueur	2 ans	4 ans	3 ans	6 ans	4 ans	6 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	3 ans	6 ans	4 ans	8 ans	6 ans	8 ans	SANS CHANGEMENT	
	joueur / Ed / Dir	joueur	4 matchs si action de jeu	sans changement	10 matchs	sans changement	6/10 matchs	12 matchs	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	7 matchs si hors action de jeu	sans changement		sans changement			SANS CHANGEMENT	
Acte de brutalité 2 - blessure constatée par certificat médical sans ITT	officiel	joueur	3 ans	<b>6 ans</b>	5 ans	<b>10 ans</b>	6 ans	10 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	4 ans	<b>8 ans</b>	6 ans	<b>12 ans</b>	8 ans	12 ans	SANS CHANGEMENT	
	joueur / Ed / Dir	joueur	5 matchs si action de jeu	<b>12 matchs</b>	12 matchs	sans changement	6/10 matchs	14 matchs	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	8 matchs si hors action de jeu			sans changement			SANS CHANGEMENT	
Ed/Dir	9 matchs	sans changement	18 mois	sans changement	1 an	3 ans	SANS CHANGEMENT			

Acte de brutalité 3 - blessure constatée par certificat médical avec ITT ≤ 8 jours	officiel	joueur	7 ans	<b>14 ans</b>	9 ans	<b>18 ans</b>	8 ans	12 ans	<b>14 ans</b>	<b>18 ans</b>
		Ed/Dir	8 ans	<b>16 ans</b>	10 ans	<b>20 ans</b>	10 ans	15 ans	<b>16 ans</b>	<b>20 ans</b>
	joueur / Ed / Dir	joueur	9 matchs si action de jeu	sans changement	2 ans	sans changement	10 matchs à 18 mois	3 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	1 an si hors action de jeu	sans changement		sans changement			SANS CHANGEMENT	
Ed/Dir	2 ans	sans changement	4 ans	sans changement	6 ans	8 ans	SANS CHANGEMENT			
	Acte de brutalité 4 - blessure constatée par certificat médical avec ITT > 8 jours	officiel	joueur	9 ans	<b>18 ans</b>	13 ans	<b>36 ans</b>	12 ans	16 ans	<b>18 ans</b>
Ed/Dir			10 ans	<b>20 ans</b>	15 ans	<b>30 ans</b>	15 ans	20 ans	<b>20 ans</b>	<b>30 ans</b>
joueur / Ed / Dir		joueur	15 matchs si action de jeu	sans changement	5 ans	sans changement	1 à 4 ans	6 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	3 ans si hors action de jeu	sans changement		sans changement			SANS CHANGEMENT	
Ed/Dir	5 ans	sans changement	7 ans	sans changement	8 ans	12 ans	SANS CHANGEMENT			

**Pour action :**

 Mettre sur le site internet tous les nouveaux règlements et le nouveau barème disciplinaire avant le début des compétitions

## La Commission de Discipline a transmis au Comité de Direction une proposition de 3 nouvelles sanctions sur les infractions suivantes :

-  Utilisation d'un mégaphone dans l'enceinte du stade avec messages insultants ou menaçants
-  Jet de projectile sur officiel, joueur, dirigeant sans causer de blessure
-  Projection de produits chimiques dangereux susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique

**Après un large débat, le Comité ne donne pas suite pour le moment et ces propositions seront revues en septembre 2023.**

### Création d'une cellule au District : "PREVENTION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES et SEXUELLES » :

Pascale CHOQUET fait un retour sur la formation suivie sur cette thématique qui concerne des sujets sensibles et douloureux pour tous avec la connaissance des nouvelles lois.

Le Comité valide la cellule qui sera chargée : **D'ECOUTER & D'INFORMER & D'ORIENTER**

**Membres : Pascale CHOQUET & Bruno FOLTIER**

### Pour action :

-  Préparer une communication vers les clubs afin de les informer de la création de cette cellule

## POINT 2<sup>ème</sup> RELEVÉ « COMPTE CLUBS


Intervention de Lili FERREIRA qui fait un point sur le 2<sup>ème</sup> relevé N° 21 de la saison « COMPTE CLUB » arrêté à la date du 31 mai 2023 et avec date limite de règlement fixée au 14 juin 2023

Le total des relevés représentant un montant de : **95 0000 €**

A ce jour reste à recevoir : **31 0000 €**

**Le Comité valide une nouvelle date butoir avant sanctions.**

### Pour action :

-  Faire un mail officiel à tous les retardataires avec date limite de règlement, le 20 juillet 2023 et indiquer que sans retour à cette date, il sera fait une application du règlement : 1<sup>er</sup> match de championnat perdu pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.

### Demandes

**\*Retour des Commissions** à la suite du Comité de Direction du 24 mai 2023 pour recenser tous les besoins :

la Commission de Discipline demande un nouveau PC portable

**\*Nouveau PARTENARIAT avec EKINSPORT – marque « Nike »**

Le Comité donne son accord au Président et au Trésorier pour les équipements Nike dès la saison prochaine en faisant par priorités. La subvention « Nike « fédérale » sera également utilisée.

### Pour action :

-  Faire le point des commandes auprès du nouveau partenaire à la suite des retours des commissions
-  Commander pc portable pour la Discipline

## NOMINATION DES COMMISSIONS

TABLEAU COMPLET REMIS A TOUS LES MEMBRES, MIS EN ANNEXE DU PV

### Demande de changements ou nouvelles candidatures :

Aline FAUTRA = Statuts & Règlements

Après un débat, le Comité ne donne pas suite à cette candidature.

Arnaud GEORGES = Délégué

*Le Comité donne une suite favorable sous réserve de l'accord du Président de la Commission des Délégués, M. Louis VINCENTI.*

**Patricia GUILIANI** = Statuts & Règlements /Futsal

**Daniel BROCHE** = Technique

**Stéphane SMAGUE** = Futsal

**Inès YAGOUG** = Féminines & sans suite pour la Commission Technique

**Frédéric DIAZ** = Football à Effectif Réduit

*Le Comité valide ces cinq demandes.*

### **Courrier de Régis ETIENNE**

Demande du renouvellement de son statut d'Arbitre Honoraire.

**Le Comité valide.**

## **RETOUR SUR LES REUNIONS DES POLES DU 13 MAI 2023**

Réunions des Pôles REGLEMENTATION (matinée) et ACTIVITES SPORTIVES (après-midi) pour un bilan par chaque commission de la saison écoulée avec déjeuner en commun pour tous.

Moment de travail, d'échanges entre les différentes commissions mais aussi de convivialité où chacun a pu s'exprimer.

Remerciements pour les rapports d'activités qui sont le reflet du travail effectué sur une saison et qui permettent de faire le rapport annuel de gestion de notre District.

Le Président, Denis TURCK et son Comité de Direction remercient tous les Président(e)s et Membres présents.

### **Réunion Pôle Activités Sportives du 21 mai 2023 à 09h30**

**RESPONSABLES PÔLES : Pascale CHOQUET et Patricia GUILIANI (Absente)**

**PRESENTS : Patrick DARDENNES, Secrétaire Général**

*Commissions rattachées : Foot à effectif réduit & Féminine & Compétition & Football Diversifié & Futsal & CDA/Observateurs & Délégués*

### **Réunion Pôle Règlementation du 21 mai 2023 à 14h30**

**RESPONSABLES PÔLES : Jean-Jacques FOPPIANI et Jean-Pierre LACHASSAGNE**

**PRESENTS : Patrick DARDENNES, Secrétaire Général**

#### **Participants :**

*Discipline – Louis VINCENTI & Appel Affaires Courantes Départementale Appel – Régis ETIENNE*

*Statuts et Règlements – Jean-Pierre MAGGI & Terrains et Equipements & Statut de l'Arbitrage & Statut de l'Educateur – Jacques LEGUYADER & Surveillance Opérations Electorales –*

Les représentants de ces Commissions ont pu s'exprimer sur le travail de la saison et les problématiques rencontrées. **Un compte rendu détaillé a été fait par M. Jean-Pierre LACHASSAGNE.**

#### **Objectifs de ces réunions :**

- Développer la communication entre les commissions d'un même pôle
- Faire un bilan de la saison
- Partager les expériences

#### **Déroulement :**

- Points positifs – Vie de la commission – Présences commissaires – Organisation
- Difficultés rencontrées
- Gestion des différentes pratiques



- Besoins – Points à améliorer

**Pour action :**

- À la suite des échanges et ressentis de certains, le Secrétaire Général interviendra auprès de certaines Commission pour revoir et préciser le mode de fonctionnement.

## COMPTE RENDU DES FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



Les Finales ont eu lieu les 17 et 18 juin 2023 sur les installations du Stade «**Octave Lapize**» à Villiers sur Marne où nous avons tous eu une pensée pour l’ancien Président de la Commission d’Organisation des Coupes, M. Jean-Jacques COMBAL. Elles se sont déroulées dans un excellent état d’esprit . Le Président et le Comité de Direction remercient la Ville de Villiers/Marne pour son accueil et la mise à disposition de ses installations, Mme Carole COMBAL, Maire Adjointe,

Chargée des Sports - Le service des sports et en particulier les personnels présents au stade pour leur disponibilité et leur efficacité , le club de Villiers ES qui a beaucoup œuvré pour satisfaire les demandes diverses et variées des organisateurs et des participants et l’ensemble des commissaires, élus et personnel du District présents sans oublier les arbitres, les délégués, les joueurs et les dirigeants qui ont tous contribué à la réussite de cette journée.

Félicitations aux clubs vainqueurs et finalistes.

Merci à nos partenaires, SKITA qui a offert tous les tee-shirts pour l’équipe d’organisation, à « BOUM BOUM » qui a offert les pizzas du dimanche 18 Juin à nos Bénévoles présents et au Crédit Mutuel pour sa présence dans le cadre de notre partenariat annuel.

### RESULTATS DES 17 et 18 JUIN 2023

#### SAMEDI 17 JUIN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	RESULTATS
14h00	U14 VDM	Fontenay US / Jonville RC	0-3
14h30	U14 AMITIE	Charenton CAP 2 / Villejuif US 2	0-3
15h00	U15F	VGA St Maur F / US Créteil Lusitanos	4-2
16h30	SENIORS F	VGA St Maur F / Co Cachan	non joué
17h00	ENTREPRISE	APSAP E. Roux / Waywouywear FL	2-3

#### DIMANCHE 18 JUIN 2023

HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	TERRAINS
09h15	CDM	Villeneuve AFC 5 / Minhotas de Braga US 5	0-1
09h30	ANCIENS	Orly AC 2 / Rungis US 12	1-1 tab 4-3
11h30	+45	Boissy FC 13 / Bry FC 15	1-3
11h45	U20 VDM	US Créteil Lusitanos / Lusitanos St Maur US	1-1 tab 3-2
13h45	U16 AMITIE	Maisons Alfort FC / Villejuif US 2	2-5
14h00	U16 VDM	Maison Alfort FC / US Ivry	1-2
16h15	SENIORS AMITIE	Vitry ES 3 / Rungis US 2	1-5
16h30	U16 VDM	Choisy le Roi AS / US Créteil Lusitanos	2-3
16h45	SENIORS VDM	Charenton CAP / US Créteil Lusitanos 2	2-0

## RESULTATS DES FINALES Futsal à Champigny sur Marne, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin au Gymnase

U11 F : JOINVILLE RC

U13 F : ORLY AS

U13 G : VILLIERS ES

Résultats Finales départementales futsal		
U11F – U13F – U13G		
U 11 F	U 13 F	U 13 G
JOINVILLE	AS ORLY	VILLIERS ES
MAISONS ALFORT FC	FONTENAY US	CRETEIL LUSITANOS
VGA SAINT MAUR FEMININ	VGA SAINT MAUR FEMININ	VITRY ES
FONTENAY US	VILLENEUVE AFC	ECOLE PLESSEENNE

### Vainqueur de la Finale FUTSAL « SENIORS » :

VITRY ASC Félicitations à eux mais aussi au Club de CHAMPIGNY FUTSAL finaliste

Des remerciements à la Ville de Champigny sur Marne pour la mise à Disposition du Gymnase « Auguste Delaune » qui a permis que nos FINALES FUTSAL se déroulent dans des superbes conditions.

Merci à la Commission « Futsal » du District pour la présence et le suivi de ces rencontres.

Il est important de souligner qu'au cours de ces journées FESTIVES, le protocole de remise des récompenses a bien été respecté par tous et permis des moments conviviaux entre les équipes.

## CHALLENGE DU FAIR-PLAY – CLASSEMENT FINAUX

**Vainqueur**  
« **COUPE FAIR-PLAY** »  
**VITRY ES (3)**

SENIORS D1		Pénalités	Pas de retrait de point en D1
1 <sup>er</sup>	SUCY FC 2	36	
2 <sup>ème</sup>	RUNGIS US 2	42	
3 <sup>ème</sup>	VILLEJUIF US 2	48	
SENIORS D2		Pénalités	Retrait point Classement
1 <sup>er</sup>	VILLENEUVE ABLON US (2) – Poule B	29	0
2 <sup>ème</sup>	ST MAUR VGA (2) – Poule A	31	1
3 <sup>ème</sup>	FONTENAY US (2)	32	1
SENIORS D3		Pénalités	Retrait point Classement
1 <sup>er</sup>	VITRY ES (3) – Poule B	17	0
2 <sup>ème</sup>	VILLECRESNES US	18	0
3 <sup>ème</sup>	ST MANDE FC (2) – Poule A BANN' ZANMI – Poule B THIAIS FC (2) – Poule B <i>Ex-aequo</i>	21	0

### CLUBS RECOMPENSES :

- Les clubs ayant eu moins de 19 points de pénalité seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat d'une valeur de 700€, soit : **VITRY ES (3) & VILLECRESNES US**
- Les clubs ayant eu de 20 à 29 points de pénalités seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat d'une valeur de 500€, soit : **ST MANDE FC (2) & BANN'ZANMI & THIAIS FC (2) & VILLENEUVE ABLON US (2) & CHARENTAIN CAP (3) & CRETEIL UF (2) & LIMEIL BREVANNES AJ (2) & ARCUEIL COSM & FRESNES AAS (2) & ORMESSON US (2) & VERS L'AVANT**

Après un débat sur le challenge du « Fair-Play », le Comité décide que le groupe de travail se réunira à la rentrée pour revoir le règlement de ce challenge ( voir le maintien de ce challenge )

**Pour action :**

- 📌 Préparer les récompenses 2022 & 2023 pour remise à l'AG  
Réunion du Groupe de travail « Fair-Play » - Propositions à faire pour le prochain Comité.

## CLASSEMENTS OFFICIELS 2022/2023 APPLICATION DES MONTEES & DESCENTES & COMPOSITION DES GROUPES 2023 & 2024

**Proposition des Groupes 2023 & 2024 :** transmis à tous les Membres ainsi que les Montées & Descentes (Changements possibles pour donner suite aux dossiers en cours)

**Seniors : D1** (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 12) & D3 (2 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

**U18 : D1** (1 groupe de 10) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (Selon les engagements enregistrés)

**U16 : D1** (1 groupe de 10) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (3 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

**U14 : D1** (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (2 Groupes de 12) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

- 📌 **U14/ PHASE 1 :** Brassage comme prévu au règlement pour la constitution des groupes de D2 à D4

**CDM : D1** (1 groupe de 13 à ce jour) et pas de D2 à ce jour, selon les engagements et si possibilité revenir à un groupe de 12 en D1 et constituer une D2

**Anciens : D1** (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (2 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

**Futsal : D1** (1 groupe de 10) & D2 (1 groupe de 12 ou 10 selon les engagements)

**Féminines D1 :** peu équipes, à suivre selon les engagements enregistrés

**Le Comité entérine les « montées & descentes » et les « Classements Officiels », sous réserve des éventuels appels ou décisions en cours**

## ASSEMBLEE GENERALE DU 07 OCTOBRE 2023

Le District reste dans l'attente d'une réponse officielle de la Ville de Champigny sur Marne pour l'accueil de l'Assemblée Générale du 07 Octobre 2023.

L'ordre du jour sera proposé pour le prochain Comité de Direction de septembre.

**Challenges du Président du Conseil Départemental du Val de Marne :** Les clubs ayant des équipes en District seront récompensés selon les critères suivants :

	REPARTITION
1 à 99	2 ballons
100 à 499	10 ballons
500 à 999	15 ballons
+1000	20 ballons
Futsal	4 ballons (ayant au moins une équipe)
Foot Réduit	10 ballons (ayant une école de football)

**Liste complète des clubs en annexe du PV.**

**Pour action :**

- 📌 Voir les modalités des journées de distribution « Portes ouvertes » dès réception des ballons

## 24<sup>ème</sup> TOURNOI INTERNATIONAL U16

Dans le cadre du 24<sup>ème</sup> TOURNOI INTERNATIONAL U16, La FFF confirme l'accord des équipes suivantes : Japon & Angleterre & Suisse et France

La programmation des rencontres se fera comme suit :

### Matches

Mardi 31 octobre 2023 - Jeudi 2 novembre 2023 - Samedi 4 novembre 2023

**Les villes ayant répondu favorablement pour l'accueil sur leurs installations ou en attente de réponse :**

Limeil Brévannes = OK

Créteil = *En attente*

Le Plessis Tréville = OK

Bry/marne = Ok

Bonneuil/marne = OK

## CLASSEMENT DU CHALLENGE DYNAMIQUE

### Intervention de Patrick DARDENNES

Présentation du classement définitif du Challenge Club Dynamique

Le règlement prévoit de récompenser les 10 Clubs comme suit :

« Les 10 clubs récompensés recevront une dotation lors de l'Assemblée Générale du District ».

**CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE – 2022 / 2023**      **CHALLENGE JEAN –JACQUES COMBAL**

**Objectifs :**  
Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.  
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

**CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION**

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,....

**Fin de saison: 60 pts =30    57 à 59=20    50 à 56=10    Moins de 50=0**

**DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS**

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

**Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 10**  
**Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0**

**PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL**

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay  
CR action + Photos

**Fin de saison: 2 actions = 20    1 action = 10    0 action = 0**

**DIAGNOSTIC LABEL**

Remplissage du diagnostic label sur Footclubs

**Fin de saison: Réalisé = 5    Non réalisé = 0**

**Récompenses :** les 10 premiers clubs –

**Les 5 premiers =**  
Malle pédagogique + Buts = 800 euros –

**Du 6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> =**  
Malle pédagogique = 400 euros –

Le résultat du critère « Formation dirigeants-animateurs » permettra de départager les éventuels ex-aequo

Si 100 pts / 100 = Dotation X2 = 1600 euros

### CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE - RESULTATS 2022 / 2023

**1<sup>er</sup> – 100/100 – St Mandé**  
**2<sup>ème/5<sup>ème</sup></sup>**– Sucy (90) - Le Perreux– Créteil- Charenton (80)  
**6<sup>ème/10<sup>ème</sup></sup>**– Champigny (80) Thiais (80) APAC (77) Mais Alf (75) CA Vitry (70)

**ANALYSE RESULTATS**

1 club avec 100/100  
11 Clubs entre 90 et 70-  
24 Clubs (48%) entre 50 et 100  
8 Clubs de 0 à 20  
1 club à 0

**Challenge club foot animation (30 pts)**

Résultats de 30 à 60 = PTS De 0 à 30  
9 clubs à 0 (Moins de 50/60 )

2023 / 2024

Communication plus régulière des résultats

**Formation (35 pts)**

14 clubs avec 0  
15 clubs avec + 35 pts

**Actions PEF (20 pts)**

10 clubs avec 20 pts

**Discipline ( 10 pts)**  
**Educateurs et dirigeants**

16 clubs sanctionnés avec 0

**Diagnostic Label (5 pts)**

31 clubs avec 5 pts

**Des critères clairs et mesurables**  
Je réalise des **actions du PEF**, et mon **diagnostic label** sur Footclubs,  
j'envoie mes éducateurs et dirigeants en **formation**  
je sensibilise mes dirigeants et éducateurs a **respect** des arbitres et des adversaires  
**mon école de foot** participe aux pratiques district avec envoi compte rendu ou FMI.

**JE PEUX PERMETTRE A MON CLUB UNE DOTATION DE 1600 – 800 – OU 400 EUROS**

**Pour action :** Commander les récompenses pour remise aux clubs à l'AG

## SERVICES CIVIQUES

Intervention de Patrick DARDENNES sur 3 axes :

Constat 22/23 & Démarches 2023 & 2024 & Rétro planning 23/24 »

La Comité valide après ajout pour les services civiques, sous couvert de leur club, d'une participation obligatoire à 2 ACTIONS DISTRICT au même titre que les deux actions obligatoires définies par l'Etat.

**UNE EXPERIENCE RECIPROQUE ENRICHISSANTE**

2023 - 2024

**CONSTATS**

- Absentéisme aux actions obligatoires
- Peu de participation aux actions du district
- 3 SC ont bénéficié de l'offre formation gratuite
- Certaines missions ne sont pas en accord avec la démarche service civique (Joueurs, buvette...)

**DEMARCHE 2023 – 2024**

- **Consolider notre agrément**
- Faire respecter la date limite de dépôts du dossier complet sous peine d'annulation du poste du service civique
- Atteindre 100% de présence aux actions obligatoires
- Le District propose un nombre maxi de services civiques au club (Fonction des demandes passées et de l'implication 22/23)
- Programmation des actions au 1<sup>er</sup> trimestre = En cas d'absence rupture du contrat par le district
- Faire respecter par le club la mission principale du service civique =  
Fiche de poste et planning dans le dossier d'inscription – Contacts de validation

**RETRO-PLANNING :**

- Mail clubs 22/23 : Nombre de SC attribués – Justification
- Mail clubs nouveaux : Demande de souhaits
- Envoi 9/6 – Retour confirmation club 19/6 – Si pas de retour club = Pas de besoin SC

Mail clubs:

- Confirmation du nombre de SC attribués
- Liste des documents pour constituer des dossiers

Envoi 20/6 – Retour des dossiers – Date limite 23/8 – Relance 19/7 –  
Au 23/8 , tous les dossiers incomplets seront annulés = SC annulé

-Réunion de rentrée + Signature contrats - Lundi 18/9 à 19H  
-Réalisation des 2 actions obligatoires : Oct / Janvier

**21/22 : 70 SC**

**22 / 23 : 82 SC – 28 Clubs**

**23/24 :**  
**Propositions 58 SC – 28 Clubs**  
**Réponses 53 SC – 23 Clubs**

+ Nouveaux clubs

## TECHNIQUE & FEMINIENS

**Intervention de Stéphane CALEGARI, Président de la Commission Technique, invité.**

À la suite de la réunion Technique Régionale, il donne quelques précisions.

Il informe que l'objectif pour la saison à venir est de recenser le profil des Commissaires, les disponibilités de chacun et surtout harmoniser la méthode pour les diverses actions.

### DETECTIONS

#### FEMINIENS

- U13F - Concours d'entrée au pôle de préformation féminin de Clairefontaine
  - 3 joueuses (94) vont intégrer le Pôle Espoir : 2 de Fresnes AAS, 1 de Villejuif US.

#### GARCONS

- U13G - Concours d'entrée au pôle de préformation masculin de Clairefontaine
  - 3 joueurs (94) vont intégrer le Pôle Espoir. Ils sont issus des clubs de Choisy le Roi AS, Joinville RC, Thiais FC.
- U13G - Concours d'entrée au pôle de préformation masculin de Reims.
  - 2 joueurs (94) vont intégrer le Pôle Espoir. Ils sont issus des clubs de Villejuif US, Joinville RC.
- FUTSAL - U18 & U15
  - Centres de perfectionnement et matchs seront à nouveau mis en place la saison prochaine

### FORMATION DE CADRES

Formations dispensées :

1 et 2 juin 2023 = Module U11 – 16/19 présents

8 et 9 juin 2023 = Module U15 – 11/23 présents

10 juin 2023 = Certifications : CFF2 – CFF3 – 16/20 présents – 11/16 validés

## FOOTBALL ANIMATION

### REUNIONS

Une réunion de réflexion club a été mise en place afin d'organiser au mieux la pratique des catégories U7 et U9 le 16 mai au District ainsi que le 23 mai pour U11 et U13

#### Le Compte Rendu :

- Les plateaux U8-U9 auront lieu le samedi à 9h30 – le RDV sera à 9h00.
- Les plateaux U6-U7 auront lieu le samedi 11h00 – le RDV sera à 10h30.
- Les équipes U6-U7 et U8-U9 joueront au même endroit et se déplaceront donc ensemble.
- Nous éviterons autant que possible les longs déplacements.
- Les affectations se feront en fonction des effectifs des clubs (plus d'engagements par nombre d'équipes – les clubs participantes entre eux). Elles seront définies en début de saison.
- Il y aura 10 dates proposées par saison et aucune sur les mois de décembre, janvier et juin.
- Il y aura 3 interclubs définis dès le début de saison
- La date du premier plateau sera le premier samedi après les vacances de la Toussaint.
- Les comptes-rendus restent obligatoires (Assurance – URSSAF...)

#### L'annuaire du Football Animation -3 personnes :

- Responsable U6-U9
- Responsable U10-13
- Responsable Ecole de Football

#### A l'étude :

- La mise en place de formation de 2 à 3h pour les jeunes éducateurs U6-U7 (samedis de septembre)
  - Les Critériums U10-U11

***L'alternance avec les plateaux U6-U7 et U8-U9 sera respectée autant que possible.***

#### ***Critérium Avenir 2 équipes (U10-U11)***

- Mise en place de plusieurs niveaux.
- Poules de 8 à 12 clubs.
- Inscriptions libres.
- Définition des niveaux : Brassage sous forme de plateaux de septembre à la Toussaint (type Challenge)
- Début du critérium – après les vacances de la Toussaint.
- Obligation d'inscrire une équipe U10 et une équipe U11. Elles se déplacent ensemble.
- ***Le Critérium classique à 1-2-3 ou 4 équipes***
  - Les clubs qui participent au Critérium Avenir et au Critérium classique seront dans les mêmes poules afin d'éviter des écarts de niveaux dans le Critérium classique.
  - Les clubs qui participent uniquement au Critérium Classique seront dans les mêmes poules.
  - Brassage sous forme de plateaux d'octobre à la Toussaint (pour définir des groupes homogènes).
  - Début du critérium – après les vacances de la Toussaint.
- ***Création d'un Critérium Loisirs***
  - Début du critérium – après les vacances de la Toussaint.

#### ➤ ***Les Critériums U12-U13***

- ***Le critérium Lefevre U12 à 8 (une équipe autonome)***
  - Mise en place de plusieurs niveaux.
  - Poules de 8 à 12 clubs.
  - Inscriptions libres.
  - Définition des niveaux :
    - Brassage sous forme de plateaux d'octobre à la Toussaint (type Challenge).
  - Début du critérium – après les vacances de la Toussaint.

- Après les vacances de février, mise en place du foot à 11.
- Aucun U13 ne peut participer.
- **Le Critérium classique 1-2-3 ou 4 équipes**
  - Les clubs qui participent au Critérium Louis Lefevre et au Critérium classique seront dans les mêmes poules.
  - Les clubs qui participent uniquement au Critérium Classique seront dans les mêmes poules afin d'éviter des écarts de niveaux dans le Critérium classique.
  - Brassage sous forme de plateaux d'octobre à la Toussaint (pour définir des groupes homogènes).
  - Début du critérium – après les vacances de la Toussaint.
- **Le Critérium Lachiche U13 à 11**
  - Même formule que le Critérium Louis Lefevre.
  - Il sera mis en place à condition qu'il y ait un minimum de 24 clubs afin de pouvoir constituer des poules de niveau homogène.
- **FINALE DEPARTEMENTALE U12-U13**
  - Joinville RC termine 3<sup>ème</sup> en Finale Nationale
- **FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE REGIONAL U10-U11**
  - 3 juin 2023 à Thiais – Stade Alain Mimoun
  - Le CO Vincennes et l'US Villejuif se sont qualifiés à la finale régionale
  - Ils terminent respectivement à la 7<sup>ème</sup> et à la 2<sup>nd</sup> place de la finale régionale
- **JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS**
  - 17 juin 2023 au District
  - Très peu de clubs présents
  - Nous envisageons une action d'envergure la saison prochaine.

## FEMININES

- **FESTIVAL U13F PICTH – Finale – 25/03/2023 à Thiais**
  - La VGA Saint Maur gagne la Finale et est qualifiée à la finale régionale
- **CHALLENGE U11F - 3 juin 2023 à Thiais – Stade Alain Mimoun**
  - Le RC Joinville gagne la Finale et est qualifié à la finale régionale
  - Il termine à la 8<sup>ème</sup> place de la finale régionale
- **Dispositif TOUTES FOOT – Projet GIRLY TOUR**
  - Notre District est lauréat National devant les Districts de la Marne et de l'Eure

## Evaluation de l'action :

Sur les différentes manifestations nous avons comptabilisé en moyenne 50 participantes pratiquantes par jour d'événement. Nous avons ouvert l'action à toute la population féminine, cependant la moyenne d'âge était comprise entre 10 et 14 ans. La part des non licenciées représentait 20% à 30%. En moyenne 80% des non licenciées ont exprimé leurs envies de se licencier. Les personnes restantes étaient des licenciées du club où nous intervenions ainsi que des licenciées des autres clubs du Val-de-Marne. A chaque regroupement, nous avons au préalable invité les clubs du Val-de-Marne situés à proximité à venir participer à l'évènement.

Le but étant de passer un moment convivial et de partage à travers la pratique, nous tenions à demander le ressenti général à la fin de l'action. Bien que les retours soient relativement positifs, nous avons tout de même pu noter des points d'amélioration qui ont été appliqués sur les dates suivantes.

Conscient que son évaluation quantitative ne sera visible que la saison prochaine, il n'en reste pas moins qu'une cinquantaine de filles non licenciées, présentes sur les manifestations, sont déjà devenues adhérentes au sein d'un des clubs d'accueil.

## FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

### FOOT A L'ECOLE

- 59 classes inscrites, 52 ont rendu une production culturelle.
- Les 2 classes lauréates du Département sont lauréates de l'académie de Créteil (elle regroupe le 93, le 77 et le 94). Les 2 classes recevront de la FFF :
  - Un kit complet de matériel pédagogique
  - Ballons
  - Chasubles
  - Goodies pour les classes et les élèves
- Début des interventions semaine du 27/03 jusqu'à fin juin.
- Dotation remise à chaque école (Ballons + chasubles) qui participe au double projet : culturel et sportif.
- 5 journées finales ont été organisées au Parc du Tremblay, à Boissy Saint Léger, Villiers sur Marne, Créteil, Vitry sur Seine, ce qui représente environ 950 élèves de CM1-CM2.

### Evaluation de l'action :

Sur l'ensemble des classes qui participent au projet, environ 40% ne s'investissent que très peu. Etant donné, l'investissement du District tant sur le plan humain que financier, la saison prochaine, il sera demandé à tous les enseignants souhaitant participer au projet d'être présents à la formation que nous dispensons avec l'USEP et l'Education Nationale.

## FOOTBALL DIVERSIFIE

### FUTSAL

- Mise en place pour la fin de saison de plateaux dans les clubs pour les catégories : U7-U8-U10-U12-U14-U16.
- Réunion Commission & Clubs du 11 mai 2023 a permis de modifier l'organisation de la pratique pour mieux servir les clubs.
- Finales Futsal U11F – U13F – U13 organisées à Champigny sur Marne le 31 mai 2023.
  - U13G : L'ES Villiers gagne la Finale départementale.
  - U13F : L'AS Orly gagne la Finale départementale.
  - U11F : Le RC Joinville gagne la Finale départementale.

### HANDICAP

- Tournoi au district « le Tournoi du Silence » le 8 juillet 2023. 12 équipes sont prévues dont 2 composées de sourds et malentendants.
- Conception du projet Hopsi'Foot faisant suite à l'appel à projet « Impact 2024 »  
Après délibération du jury, le projet devra être mis en œuvre à partir de la saison 2023/24.
- Premier de Cordée : Nous avons participé à la journée finale au Stade de France le 12 avril 2023.

### FOOT EN MARCHANT

- Proposition d'une manifestation le deuxième weekend de septembre. Elle sera proposée aux plus anciens de la catégorie des +55ans.

### CRITERIUM U14-U16 FOOT LOISIRS

- La seconde phase des Critériums U14-U16 s'est déroulée. Quelques matches n'ont pas eu lieu. Une réunion avec les clubs est à programmer en début de saison prochaine.

## PROJECTIONS 2023/2024

### Formations :

La réforme des formations modifie la forme des modules. Une organisation temporelle différente est à prévoir. Également, les contenus de formations vont être modifiés pour les CFI et créés pour les AF.

A ce jour, aucun contenu ne nous a été transmis.

Nous devons prendre en compte l'absence d'obligations et de passerelles vers les diplômes professionnels qui pourraient impacter l'intérêt des éducatrices et éducateurs pour nos formations.



L'intégralité de ces éléments influe sur notre capacité à prévoir un calendrier pour la saison à venir (en cours d'élaboration).

#### Détections et sélections :

La régionalisation amène le CTD PPF à être plus investit sur les actions régionales. Ceci engendre une implication plus importante de nos techniciens sur les actions départementales.

Associé à la volonté de développer nos centres de perfectionnements une première planification sur 3 plans a été réalisée :

#### Planification si CP Féminins + Masculins

#### **La charge de travail et la répartition possible ne l'envisagent pas**

#### Planification si CP U13F + CP U14F

En comptabilisant, l'intégralité des mercredis d'octobre à mai (excepté durant les vacances de Noël) – Ne prenant pas en compte les interventions (foot à l'école, hosi'foot, premiers de cordée, développement de nouvelles pratiques...)

Driss = 17 journées de disponibles

Gaëtan = 5 journées de disponibles

Hedi = 5 journées de disponibles

#### Planification si CP U14F

En comptabilisant, l'intégralité des mercredis d'octobre à mai (excepté durant les vacances de Noël) – Ne prenant pas en compte les interventions (foot à l'école, hosi'foot, premiers de cordée, développement de nouvelles pratiques...)

Driss = 17 journées de disponibles

Gaëtan = 5 journées de disponibles

Hedi = 12 journées de disponibles

***En ce qui concerne les Centres de Perfectionnement, le Comité valide pour la saison 2023 & 2024 la dernière planification qui concerne uniquement les U14, qui permettra à nos Techniciens de faire plus de visites dans les clubs.***

## ARBITRAGE

#### Intervention de José DIAS, Président de la CDA :

Démarrage de la saison avec un effectif théorique de **130** arbitres... Nous finissons à **202**

Réorientation des priorités : **LE RECRUTEMENT** et **LA FORMATION**

**5 FIA : 94** candidats, 68 réussites théoriques

- **FIA Féminines Ligue** : 2 (2<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>/34)

**Un effectif recomposé à la fois en football à 11, avec notamment 11 féminines, et en Futsal**

- **224 OBSERVATIONS**
- **Suivi administratif** : Présence tous les mardis après-midi, analyse de toutes les feuilles de matchs, remontées terrain : convocations d'arbitres sur les faits importants ou répétés, application (immédiate) des Bonus/Malus : **17 convocations** (manquements, non application du règlement, absences ou retards répétés sur match ou commissions, attitudes ou tenues vestimentaires inappropriées). **Rappel : absences pour la saison 2021/2022 : 74 // 2022/2023 : 83 dont 6 absences non justifiées en commission de discipline**
- Commission de discipline : cette saison, **beaucoup plus de problèmes avec des dirigeants** et surtout dans les catégories jeunes. Des sanctions allant jusqu'à **trois ans** contrairement aux autres

saisons où c'était beaucoup plus élevées. Là où nous devons travailler c'est sur les absences non excusées.

- Sur le plan des résultats, vous aurez les classements dans quelques minutes.
  - o En Ligue : **7 promotions pour 7 rétrogradations**
    - **7 promotions, 6 Majors** : Simon VEISSIERE, Major R1 à Elite Promo, Dylan DUPUIS, Major R2 à R1 Promo, Jimmy KOUAKOU, 2<sup>e</sup> R3 à R2 Promo, Nordine CHABANE, Major R3 Stagiaire à R2 Non-Promo, Nicolas RIT, Major R2 Futsal Non-Promo à R1, Adrien GONZALEZ, Major R3 Futsal Promo à R2, Julio VILELA DOS SANTOS, Major R3 Futsal Non-Promo à R2
- Preuve aussi de la qualité de notre arbitrage : la sélection pour la Finale U13 à Capbreton : Nil TAFININE
- **FUTSAL**
  - o **Effectif : 5/5 + 11 stagiaires – 23/24 : 9/12**
- **FORMATION**
  - o **6 formations continues** (dont 2 avec arbitres pros Nicolas Rainville et Guillaume Paradis) : **245 présents**
  - o **Formation des bénévoles**
  - o **FAR**
    - **Début : septembre 2022**
    - **5 candidats sélectionnés en Foot11 (3 seniors, 1 AA et 1 jeune) et 1 Futsal**
    - Examen : 3 juin - 5 ont été reçus (2 seniors, 1 AA et 1 jeune), et notre candidat Futsal
    - Bravo à Mady Awa TRAORE, Alaeddine HEDHLY, Luca PISANU, Adrien CORREA et Mathias GASTON BELLEGARDE, Major Futsal
- **L'ACCOMPAGNEMENT**
  - o A date : **57 accompagnements** (Football 11 : 45 // Futsal : 12)
    - Arbitre JAD accompagnés : 17
    - Arbitre Seniors accompagnés : 17

## COURRIERS : FFF / LFA / LPIFF / DIVERS

### **FFF**

-Rassemblement Inter-Ligues du 05/7 Juillet 2023 à Amiens – Driss Présent

**03/06/23** = Lancement de l'Opération bon achat pour les clubs NIKE

### **LPIFF**

-**07/06/23** = Invitation Garden Party Morfondé le samedi 8 juillet 2023

**Comités de Direction LPIFF** : Le Président fait un retour sur les points abordés au cours des réunions

### **CLUBS**

**561073 - Génération Taktik Sports (15/06/23)** = Invitation barbecue de fin de saison du club le 17/06/23

**614711 - Métro RER Ligne US (11/06/23)** = Cessation d'activité du club

**500689 - Créteil Lusitanos US (29/05/23)** = Invitation à la dernière rencontre de la saison à domicile le 03/06/23

**31/05/23 - District** = Courrier aux clubs concernant les services civiques (7 clubs concernés)

**537053 - Joinville RC** = Dossier Coupe du Val de Marne Féminines « Séniors » ¼ de Finale

### **DIVERS**

**SDJES (31/05/23)** = Village du service civique du VDM le 18/10/23 à Choisy le Roi

**CDOS (31/05/23)** = Consultation publique sur l'adaptation des pratiques sportives au changement climatique – invitation du 04/06/23

**Michel COUFFIN (04/06/23)** = Remerciements Dîner des Commissions 94

**UNAF 94 (25/05/23)** = Invitation Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/23

**Conseil Départemental**

-(16/06/23) = Invitation Cérémonie de clôture des Jeux du Val de Marne – Mardi 27 juin 2023 à l’Insep.  
 -(21/06/23) = Caravane des jeux 1<sup>ère</sup> étape les 1<sup>er</sup> / 2 Juillet Parc de la plaine des Bordes à Chennevières/Marne

## DIVERS & TOUR DE TABLE

### Retour sur la GIRLY CUP »

#### **Palmarès de cette année :**

Collège Issaurat (Créteil) – catégorie U12 / U13

Collège Laplace (Créteil) – catégorie U14 / U15

Collège Dorval (Orly) – catégorie section sportive

Merci également à l’UNSS 94, co-organisateur du tournoi ! Rendez-vous en 2024 !

Atelier « FEMIX » participation appréciée, avec des échanges positifs et très intéressants.

Un reportage complet a été diffusé sur nos divers réseaux

### Proposition de MEDAILLES - Validation du Comité de Direction

Au titre de Membre de Commission ou Personnel – Remises aux VOEUX	
PLAQUETTE	ETIENNE Régis
	GRINCOURT Flore
	ROCHETTE Bernard
OR	PAS DE LOUP Martine
	MALONEY Shaun
VERMEIL	TAFININE Driss
ARGENT	ABED Michel
	DARDENNES Patrick
	EL KHATTARI Abdelhai
	FOLTIER Bruno
	GOURDOU Jean-Philippe
	MOUSTAMID Abdellatif
	NGUELLE Léonard
	ZIDANE Salah
BRONZE	ARNAUD Georges
	BRUNET Denis
	EL HOR Brahim
	PEREIRA Fernando
	RANNOU Eric
ROUYER Patrick	
Au titre de Dirigeant(e) de Club à L’Assemblée Générale du District « OCTOBRE 2023	
PLAQUETTE	BUCHMULLER Annie (La Cristolienne)
	BUCHMULLER Renald (La Cristolienne)
	MAGGI Jean-Pierre (FR Le Perreux)
ARGENT	BEN AHMED Farid (FC Marolles)
	NASCA Jean-Philippe (Maisons Alfort FC)
	SADOUKI Jean-Luc (Maisons Alfort FC)
BRONZE	FELSINA Ismaël (ASOMBA )
	FEUILLARD Antoine (ASOMBA)
	MARGARETTA Alain (ASOMBA)
	MONLOUIS Joël (ASOMBA)

### Dossier transmis par la Commission de Discipline du 25/04/23

*Après diverses propositions et plusieurs échanges, le Comité décide d’INTERDIRE la participation de l’équipe d’ORLY AS à la Coupe du Val de Marne U14 pour la saison 2023 & 2024.*

#### **Pour action :**

 *Décision à notifier au Club*

 *Prévenir la Commission « Organisation des Championnats et Coupes » pour le suivi de cette décision.*

### Composition d’un Groupe de Travail « Suivi des Rencontres » (Document Edgard KOUNDE)

**Tous les Membres n’ayant pas eu le Document, le Groupe de travail sera constitué au prochain Comité de Direction.**

## **TOUR DE TABLE :**

### **Francis DELAGE :**

- ✚ Faire passer un message aux arbitres pour vérification du port du badge des Educateurs D1

### **Pascale CHOQUET :**

- ✚ Informe qu'il est compliqué de vérifier les licences des joueuses sur les rencontres, souvent mal perçu

### **Patrick DARDENNES :**

- ✚ *Revient sur le brassage des U14 qui est très positif (un club de D3 se retrouve à la suite du brassage en D1). Bilan sera fait à la prochaine assemblée.*

## **PROCHAIN COMITE DE DIRECTION**

**SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2023**

*(Journée Séminaire – lieu à définir)*

Le Président du District,  
**M. Denis TURCK**

Le Secrétaire Général,  
**M. Patrick DARDENNES**

# COMMISSIONS

SAISON 2023 -2024

Mis à jour au 18/07/23

## COMITE DE DIRECTION



### Le Bureau du Comité de Direction :

- **TURCK Denis**, Président
- **ETIENNE Régis**, Vice-Président Délégué (*Représentant les Arbitres*)
- **Mme BATHENAY Estelle**, Vice-Présidente
- **DARDENNES Patrick**, Secrétaire Général
- **BAQUE Henri**, Secrétaire Général Adjoint
- **FOLTIER Bruno**, Trésorier Général
- **MAGGI Jean-Pierre**, Trésorier Général Adjoint,

### Les Membres :

**CHOQUET Pascale** (*Représentante des Licenciées*)  
**GUILIANI Patricia**  
**IACOVELLA Sandrine**  
**Dr BOLOURIAN Mani**  
**DELAGE Francis** (*Représentant les Éducateurs*)  
**FOPPIANI Jean-Jacques** (*Représentant le Football Diversifié*)  
**KOUNDE Edgard**  
**LACHASSAGNE Jean-Pierre**

### Assistent :

**FERREIRA Lili** (*Directrice Administrative*)  
**DIAS José** (*Président de la CDA*)  
**HAPPY Hervé** (*CTD du District*)

### Membres Honoraires :

Mme POLICON Marie-Thérèse, MM. BOURDOIS Pierre, CHAMELOT Albert, DALLA CIECA +  
Antoine, GIRARD Jean- Claude, GRAZIANI Sam +, GUINOT Christian, VERDURON Claude  
Thierry MERCIER (Président Honoraire), BROCHE, Jean-Jacques COMBAL +, Dr Michel  
THOMAS

## COMMISSIONS : Pôle « Prévention & Médiation »

Nom	Prénom	CONSEIL DES SAGES
AMSELLEM	EMILE	
COUFFIN	MICHEL	
LE GUYADER	JACQUES	
MAGGI	JEAN-PIERRE	<i>Comité de Direction</i>
MALONEY	SHAUN	
POLICON	MARIE THERESE	<b>PRESIDENTE</b>
RANNOU	ERIC	
ROCHETTE	BERNARD	
THOMAS	MICHEL	

Nom	Prénom	MEDICALE
BOLOURIAN	MANI	<i>Comité de Direction</i>
LEGUYADER	JACQUES	<i>Représentant des Educateurs</i>
THOMAS	MICHEL	

Nom	Prénom	CDPME
CARRETO	ANTONIO	<b>PRESIDENT</b>
CHONCHON	ROBERT	
COUFFIN	MICHEL	
CROISE	JEROME	<i>Représentant CDA</i>
LE GUYADER	JACQUES	<i>Représentant Educateurs</i>
MAGGI	JEAN PIERRE	<i>Comité de Direction</i>
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	<i>Représentant Féminines</i>
SAINT ALBIN	MAURICE	
ROCHETTE	BERNARD	
MILET	RODOLPHE	<i>Représentant de l'UNAF</i>

# COMMISSIONS : Pôle « Activités Sportives »

Nom	Prénom	Organisation des Championnats & Coupes
ARNAUD	GEORGES	
BOUSSARD	JEAN MARC	
BRUNET	DENIS	
CHAMPION	HUBERT	
DARDENNES	PATRICK	<i>Comité de Direction</i>
DIAZ	FREDERIC	
NYEMBMAL	CHARLOTTE	
POLICON	MARIE-THERESE	<i>PRESIDENTE</i>

Nom	Prénom	FEMININES
BASSI	CECILIA	
BATHENAY	ESTELLE	<i>Comité de Direction</i>
CATELAN FONTAINE	MARIE CHRISTINE	
CHOQUET	PASCALE	<i>Comité de Direction</i>
MOULIN	MARTINE	
NYEMBMAL	CHARLOTTE	
PEREIRA	FERNANDO	
POLICON	MARIE THERESE	<i>PRESIDENTE</i>
ROBERT	PATRICK	
SEVESTE	PATRICK	
THOMAS	MICHEL	
YAGOUB	INES	

Nom	Prénom	Football à Effectif Réduit
AMSELLEM	EMILE	<i>PRESIDENT</i>
DARDENNES	PATRICK	<i>Comité de Direction</i>
DIAZ	FREDERIC	
GLAUDE	GERARD	
GOURDOU	JEAN PHILIPPE	
GRESSIEN	GEORGES	
LOPES	PAULO	
MOUSTAMID	ABDELLATIF	
NAZICAL	MARIE ANGE	
NOYON	JOEL	
RANSOU	VIRGINIE	
SAINT ALBIN	MAURICE	
TAFININE	DRISS	<i>CTD-DAP</i>
URREGO SANCHEZ	MARITZA	

Nom	Prénom	CDA
ABED	MICHEL	
AISSAOUI	ADEL	
BCHIR	ANOUAR	
CARLIER	JOEL	
CORDON MELO	JEREMY	
CROISE	JEROME	
DAOUDI	ILEAS	
DIAS	JOSE	<i>PRESIDENT</i>
DUPUIS	DYLAN	
EL HOR	BRAHIM	
ETIENNE	REGIS	<i>Comité de Direction</i>
CALEGARI	STEPHANE	<i>Représentant les Educateurs</i>
FOLTIER	BRUNO	<i>Comité de Direction</i>
GALLONDE	FRED	
GONZALEZ	ADRIEN	
GRADINARI	IGOR	<i>Salarié en charge Arbitrage</i>
JABRI	YASSIN	
RIT	NICOLAS	
SAADA	NABIL	

Nom	Prénom	OBSERVATEURS
ABED	MICHEL	
AGIUS	AURELIEN	
AISSAOUI	ADEL	
BCHIR	ANOUAR	
BOURDIGUEL	PATRICK	
CARLIER	JOEL	
CHABANE	NORDINE	
CORDON MELO	JEREMY	
CROISE	JEROME	
DIAS	JOSE	
EL KHATTARI	ABDELHAI	
ELHOR	BRAHIM	
FRANQUE	DIDIER	
GALLONDE	FRED	
GONZALEZ	ADRIEN	
JABRI	YASIN	
LEMARIE	FABRICE	
NGUELLE	LEONARD	
PICHER	ARNAUD	
RIT	NICOLAS	
SAADA	NABIL	
SOREL	PATRICK	
TURPIN	JEAN-RENE	



Nom	Prénom	PROMOTION DE L'ARBITRAGE
CALEGERI	STEPHANE	<i>Représentant les Educateurs</i>
CROISE	JEROME	
DIAS	JOSE	<b>PRESIDENT</b>
ETIENNE	REGIS	<i>Comité de Direction</i>
FOLTIER	BRUNO	<i>Comité de Direction</i>
GRADINARI	IGOR	<i>Salarié en charge Arbitrage</i>
IACOVELLA	SANDRINE	<i>Comité de Direction</i>

Nom	Prénom	Football Diversifié/Futsal
AISSAOUI	ADEL	<i>Représentant de la CDA</i>
BELOUFA	AMINE	
BENAISSA	YASSIN	
BLEY	ALLONGBOH	
FERNANDES	MARCO	
FOPPIANI	JEAN JACQUES	<b>PRESIDENT (Comité de Direction)</b>
MANSET	YANNICK	
GUILIANI	PATRICIA	<i>Comité de Direction</i>
MONNEY	VALERY	
MOULOBY	FRANCK OLIVIER	
RASAMIMANANA	JOHANN	
ROBERT	JEROME	
SMAGUE	STEPHANE	
TAFININE	DRISS	
VALER	LAURENT	

Nom	Prénom	DELEGUES
BAYRAK	TAYFUN	
CHONCHON	ROBERT	
COUFFIN	MICHEL	
DARDENNES	PATRICK	<i>Comité de Direction</i>
PASDELOUP	MARTINE	
SUSSET	FREDERIC	
VINCENTI	LOUIS	<b>PRESIDENT</b>

## COMMISSIONS : Pôle « Financier »

Nom	Prénom	ANS
DARDENNES	PATRICK	
FERREIRA	LILI	
FOLTIER	BRUNO	
MAGGI	JEAN-PIERRE	
OUDAYA	HEDI	
POLICON	MARIE-THERESE	

## COMMISSIONS : Pôle « REGLEMENTATION »

### Nommée pour 4 ans à partir 1<sup>er</sup> Février 2021

Précisions : Si un membre du CD fait partie d'une commission de discipline (1<sup>ère</sup> instance ou appel) en qualité de membre, dans ce cas il a forcément voix délibérative comme n'importe quel autre membre.

Ensuite, le Règlement Disciplinaire n'impose pas la présence d'un représentant du CD, des arbitres ou des éducateurs au sein d'un organe disciplinaire. Donc libre à vous de prévoir la présence ou non d'un tel représentant et de déterminer s'il a voix délibérative ou non.

Nom	Prénom	DISCIPLINE
ALVARADO	GERARD	
BAQUE	HENRI	
CHONCHON	ROBERT	
FERREIRA	LILI	<i>Instructeur Suppléant</i>
GALLONDE	FRED	<i>Représentant CDA</i>
GOUDJO	MARC KEVIN	
GUILANI	PATRICIA	<i>Instructeur</i>
LACHASSAGNE	JEAN PIERRE	<i>Comité de Direction : Voix Délibérative</i>
LE GUYADER	JACQUES	<i>Représentant des Educateurs</i>
MAGGI	NICOLE	
NEGOUAI	CLAUDE	
SUSSET	FREDERIC	
VINCENTI	LOUIS	<b>PRESIDENT</b>

### Nommée pour 4 ans à partir 1<sup>er</sup> Février 2021

Nom	Prénom	DEPARTEMENTALE D'APPEL
BASINI	RINO	
ETIENNE	REGIS	<b>PRESIDENT</b> <i>(Comité de Direction)</i>
FERREIRA	LILI	<i>Instructeur Adjoint</i>
FOLTIER	BRUNO	<i>Représentant CDA (Comité de Direction)</i>
FOPPIANI	JEAN JACQUES	<i>Comité de Direction</i>
LOPES	PAULO	
MAGGI	JEAN PIERRE	<i>Comité de Direction</i>
MALONEY	SHAUN	
MONOT	DAVID	
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	
ROUYER	PATRICK	

Nom	Prénom	STATUTS REGLEMENTS
FOPPIANI	JEAN-JACQUES	<i>Comité de Direction</i>
GUERCHOUN	ALBERT	
GUILIANI	PATRICIA	<i>Comité de Direction</i>
MAGGI	JEAN PIERRE	<b>PRESIDENT</b> <i>(Comité de Direction)</i>
POLICON	MARIE THERESE	

Nom	Prénom	COMITE D'APPEL <i>(Comité de Direction)</i>
BAQUE	HENRI	
BATHENAY	ESTELLE	
BOLOURIAN	MANI	
CHOQUET	PASCALE	
DARDENNES	PATRICK	<i>PRESIDENT</i>
DELAGE	FRANCIS	
ETIENNE	REGIS	
FERREIRA	LILI	<i>Instructeur Adjoint</i>
FOLTIER	BRUNO	
FOPPIANI	JEAN JACQUES	
GUILIANI	PATRICIA	<i>Instructeur</i>
IACOVELLA	SANDRINE	
KOUNDE	EDGARD	
LACHASSAGNE	JEAN-PIERRE	
MAGGI	JEAN PIERRE	

Nom	Prénom	STATUT DE L'ARBITRE
CARRETO	ANTONIO	
DURUDAUD	MICHEL	
ETIENNE	REGIS	<i>Comité de Direction</i>
FERREIRA	LILI	<i>Administratif</i>
FOLTIER	BRUNO	<i>PRESIDENT</i>
GRADINARI	IGOR	<i>Salarié en charge Arbitrage</i>
MAGGI	JEAN PIERRE	<i>Comité de Direction</i>
PAS DE LOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE-THERESE	
SAADA	NABIL	<i>Représentant CDA</i>

Nom	Prénom	STATUT DE L'ÉDUCATEUR
DELAGE	FRANCIS	<i>Comité de Direction</i>
GRESSIEN	GEORGES	
LE GUYADER	JACQUES	<i>PRESIDENT</i>
LERAY	CHRISTIAN	

Nom	Prénom	Surveillance Opérations Electorales
AMSELLEM	EMILE	
BASINI	RINO	
BERTHO	FRANCK	
GRESSIEN	GEORGES	
LEGUYADER	JACQUES	

Nom	Prénom	TERRAINS & EQUIPEMENTS
BERTHO	FRANCK	
CARRETO	ANTONIO	<i>PRESIDENT</i>
CHAMPION	HUBERT	

FOLTIER	BRUNO	<i>Comité De Direction</i>
PASDELOUP	MARTINE	

## COMMISSIONS : Pôle « Développement »

Nom	Prénom	FAIR-PLAY
FERREIRA	LILI	<i>Administratif</i>
POLICON	MARIE THERESE	
DARDENNES	Patrick	<i>Comité de Direction</i>

Nom	Prénom	Organisation des Evènements
BERTHO	FRANCK	
CALEGARI	STEPHANE	
CARLIER	JOEL	
CHONCHON	ROBERT	
DARDENNES	Patrick	<i>Comité de Direction</i>
FERREIRA	LILI	<i>Administratif</i>
GARRIGA	GEORGES	
GUERCHOUN	ALBERT	
PASDELOUP	MARTINE	
POLICON	MARIE THERESE	
SAADA	NABIL	
VINCENTI	LOUIS	

## COMMISSIONS : Pôle « Technique »

Nom	Prénom	TECHNIQUE
BASSI	CECILIA	
BATHENAY	ESTELLE	<i>Comité de Direction</i>
BEAUNE	THIERRY	
BELKIDAR ALIAS	ROSELINE	
BONNARD	CEDRIC	
BRIDIER	JEAN MICHEL	
BROCHE	DANIEL	
CALEGARI	STEPHANE	<i>PRESIDENT</i>
CATELAN FONTAINE	MARIE CHRISTINE	
CHOQUET	PASCALE	<i>Comité de Direction</i>
DELAGE	FRANCIS	<i>Comité de Direction</i>
DELPIERRE	GAETAN	<i>Agent Développement</i>
DIAS	JOSE	<i>Représentant CDA</i>
ESPITALIER	FABRICE	
FONTAINE	SEBASTIEN	
FRIN	GUILLAUME	
GOURDOU	JEAN PHILIPPE	
GRESSIEN	GEORGES	<i>Représentant des Educateurs</i>
GUN	MICKAEL	
HAPPY TCHANKOU	HERVE	<i>CTD</i>
KUNTZMANN	MICHEL	
LE GUYADER	JACQUES	
LECOMTE	PASCAL	
LERAY	CHRISTIAN	
MARTINEAU	ERIC	
MHADJOU	WILLIAM	
OUDAYA	HEDI	<i>CTD ADJOINT</i>
PARCINSKI	JEAN PIERRE	
PAVIOT	JACQUES OLIVIER	
REYDON	CAMILLE	
RIMBAULT	GILBERT	
ROBERT	JEROME	
SEBASTIO	TONY	
SEVESTE	PATRICK	
TAFININE	DRISS	<i>CTD – DAP</i>
THELEUS	PIERRE	
TRAORE	MOUSSA	
VAUTIER	VINCENT	
VONGSOUPHY	PETER	
ZIDANE	SALAH	

Nom	Prénom	FOOT MILIEU SCOLAIRE
BATHENAY	ESTELLE	<i>PRESIDENTE (Comité de Direction)</i>
BONNARD	CEDRIC	
LEGUYADER	JACQUES	
TAFININE	DRISS	<i>CTD – DAP</i>

# CHALLENGES DU PRÉSIDENT 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE  
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL



## REPARTITION DES BALLONS

Le 04/04/23

### Répartition des Ballons suivant engagements équipes

Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

### REMISE DES BALLONS AUX JOURNEES PORTES OUVERTES SEPTEMBRE 2023

	REPARTITION
1 à 99	2 ballons
100 à 499	10 ballons
500 à 999	15 ballons
+1000	20 ballons
Futsal	4 ballons (ayant au moins une équipe)
Foot Réduit	10 ballons (ayant une école de football)

**NOTA = Les clubs ayant eu 0 licence et ne s'étant pas engagé pour la saison 2022/2023 n'ont pas la dotation**

<b>Nbre Licences</b>	<b>Numéro</b>	<b>Club</b>	<b>T5</b>	<b>T4</b>	<b>FUTSAL</b>	<b>TOTAL</b>
17	560705	OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY		2		2
18	549008	AMICALE CLUB 2000	2			2
20	614711	METRO RER LIGNE A U. S.	2			2
20	550931	VETERANS DE BONNEUIL F. C.	2			2
21	535194	PARIS LISBONNE C. CHARENTON	2			2
24	532710	BENFICA S. VILLEJUIF E.	2			2
24	616119	F.C. BUTTE AUX CAILLES	2			2
24	538793	LA CRISTOLIENNE	2			2
24	581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	2			2
25	564221	C'NOUES			4	4
26	550211	VISION NOVA			4	4
26	560470	ÉTOILE SPORTIVE DES SOURDS DE VITRY	2			2
27	850368	NOUVELLE U. A. DE MÉTÉOROLOGIE CULTURE	2			2
27	560859	OPEJ SPORTING CLUB	2			2
27	545535	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	2			2
27	548355	TREMBLAY A.J.	2			2
28	550293	BANN'ZANMI	2			2
28	582428	CRETEIL FOOT CLUB	2			2
30	535201	MENUIBLAN A.S.	2			2
32	552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	2			2
32	564269	FOOT CLUB MOLDAVIE	2			2
33	590397	A.. MIMOSA MADA-SPORT	2			2
34	547434	ARSENAL A.C.	2			2
34	600836	IBM FRANCE PARIS C.	2			2
35	561073	GENERATION TAKTIK SPORTS	2			2
35	564275	KINGDOM SPORTS	2			2
36	551095	CITOYEN DU MONDE			4	4
37	690329	APSAP MEDIBALLES	2			2
37	549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL			4	4
38	582553	VSG FUTSAL			4	4
39	548423	BOISSY U.J.	2			2
39	660597	WAYWOUYWEAR FOOTBALL CLUB	2			2
40	600969	AEROPORT DE PARIS A.S.	2			2
40	561003	MELTING SPORT	2			2
41	550618	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	2			2
41	581892	KOPP 97	2			2
42	861118	RED STAR DE CRETEIL	2			2
43	582118	SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS	2			2
44	532342	PHARE SP. ZARZISSIEN	2			2
47	540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	2			2
48	553055	A. S. C. VITRY			4	4
48	551314	FONTENAYSIENNE ENTENTE	2			2
49	654336	ASPTT DE CHAMPIGNY SUR MARNE	2			2
50	518152	NOISEAU STE S.	2	2		4
50	537133	TROPICAL A.C.	2			2
52	612321	CHEMINOTS PRAT.OM.ENT.S.CH.R. SP	2			2
52	560609	UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	2			2
53	544256	PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS	2			2

54	560973	FOOTBALL CLUB VAL-DE-BIEVRE	2			2
55	560864	ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG	2			2
55	690600	COMMUNAUX MAISONS ALFORT A.	2			2
55	544708	PORTUGAIS VITRY U.A.	2			2
56	613193	APSAP 94 HENRI MONDOR	2			2
57	851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL			4	4
57	551269	SUPREMES BELIERS	2			2
59	553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	2			2
62	560475	VERS L'AVANT	2		4	6
63	615997	NEW TEAM VINCENNES AU CORNER	2			2
68	614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	2			2
68	500723	ARRIGHI A.S.	2			2
76	690300	APSAP VILLE DE PARIS	2			2
76	551094	U. S. CRETEIL FUTSAL			4	4
82	550465	O. CLUB D'IVRY	2			2
86	539141	DESportiva VIMARANENSE IVRY A.	2			2
86	848168	ORLY A.C.	2			2
88	553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL			4	4
88	546853	MACCABI CRETEIL F.C.	2			2
88	550378	SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES			4	4
107	560471	FOOTBALL CLUB DE VITRY SUR SEINE 94 ACADEMIE	10			10
127	521869	ALFORTVILLE US	10	10		20
131	535547	SANTENY SP.L.	10	10		20
146	581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	10		4	14
169	561007	VILLEJUIF FUTSAL CLUB	10	10		20
170	533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	10	10		20
208	554257	VILLECRESNES U. S.	10	10		20
224	590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	10	10		20
224	739890	ST MAUR F. FEMININ VGA	10	10		20
267	553004	F. C. MANDRES PERIGNY	10	10		20
293	524161	CAUDACIENNE ENT.S.	10	10		20
320	534669	MAROLLES F.C.	10	10		20
342	552645	BORDS DE MARNE FUTSAL			4	4
347	530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	10	10		20
356	520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	10	10		20
371	580748	U. FOOTBALL CRETEIL	10	10		20
374	535208	VAL DE FONTENAY AS	10	10		20
380	500651	BOISSY F.C.	10	10		20
382	500716	HAY LES ROSES C.A.	10	10		20
398	563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	10	10		20
432	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	10	10		20
452	527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY	10	10		20
461	532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	10	10		20
468	516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	10	10	4	24
504	500791	BRY F.C.	15	10		25
535	551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	15	10		25
538	520523	ST MANDE F.C.	15	10		25
539	541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	15	10		25
539	551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	15	10		25
547	500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	15	10		25
566	500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	15	10		25



577	510193	ORMESSON U.S.	15	10		25
585	526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	15	10		25
585	507502	RUNGIS U.S.	15	10	4	29
586	500494	FRESNES A.A.S.	15	10		25
587	540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	15	10		25
677	529210	VITRY E.S.	15	10		25
709	500031	CHOISY LE ROI A.S.	15	10	4	29
720	510665	CHAMPIGNY F.C. 94	15	10		25
734	512963	THIAIS F.C.	15	10		25
735	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	15	10	4	29
754	860294	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CLUB	15	10		25
762	521870	SUCY F.C.	15	10		25
769	523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	15	10		25
774	523411	U. S. IVRY FOOTBALL	15	10		25
831	514388	NOGENT S/MARNE F.C.	15	10		25
898	537053	JOINVILLE R.C.	15	10		25
907	500012	CHARENTON C.A.P.	15	10		25
938	542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	15	10		25
1000	500004	VITRY C.A.	20	10	4	34
1098	519839	VILLEJUIF U.S.	20	10		30
1140	500138	VINCENNOIS C.O.	20	10		30
1265	542388	MAISONS ALFORT F.C.	20	10	4	34
1405	500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	20	10		30



# COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL DU MARDI 11 JUILLET 2023

VISIOCONFERENCE

Présidence : M. Denis TURCK

**Membres présents :** Mmes Estelle BATHENAY, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Bruno FOLTIER, Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Egard KOUNDE,

**Assiste :** Mme Lili FERREIRA (Directrice Administrative)

**Absent(s) Excusé(s) :** Mmes Patricia GULIANI, Sandrine IACOVELLA, M. Francis DELAGE, Dr Mani BOLOURIAN.

.....  
Le Comité s'est réuni en visioconférence pour valider les GROUPES DEFINITIFS pour donner suite au retour officiel de la LPIFF sur les Montées & Descentes (Compétitions de Ligue) et sur les et le non-réengagements de certaines équipes.

**MONTEES SUPPLEMENTAIRES suite à des non-réengagements pour la saison 2023 /2024 :**

## SENIORS

- Pas engagement ALFORTVILLE US  
MS de D2 en D1 = CHARENTON CAP (2) – Impossible montée VITRY ES  
MS de D3 en D2 = VILLECRESNES US  
MS de D4 en D3 = MAROLLES FC
- Pas d'engagement FRESNES AAS  
MS de D4 en D3 = NOGENT FC (3)  
+ retrait en D4 FRESNES AAS (2)

## U18

- Pas d'engagement VINCENNES CO (2)  
MS de D3 en D2 = LUSITANOS US (2)

## U16

- Pas d'engagement ALFORTVILLE US  
MS de D3 en D2 = VAL DE FONTENAY AS  
MS de D4 en D3 = NOGENT FC 2
- Pas d'engagement FONTENAY US (3)  
MS de D4 en D3 = THIAIS FC (2)

## U14

- Pas d'engagement FONTENAY US (3)  
MS de D3 en D2 = CHEVILLY LARUE  
MS de D4 en D3 = CHOISY AS (3)

## ANCIENS

- Pas d'engagement NEW TEAM VINCENNES / VITRY ES  
MS de D3 en D2 = VALENTON FA  
MS de D4 en D3 = MAROLLES FC / FC VITRY 94

***Le Comité Valide à l'unanimité, information publiée sur le site internet du District et sur le journal numérique du 13 juillet 2023***

Le Président du District,  
**M. Denis TURCK**

Le Secrétaire Général,  
**M. Patrick DARDENNES**



## COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion - N°1 du 17/07/2023

Toutes les présentes décisions sont rendues en première instance et sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification conformément à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la Ligue de Paris Ile de France de Football.

### Courriers des clubs

CHEVILLY LA RUE ELAN - 516843

Mail du club de Chevilly la Rue Elan, concernant sa situation vis-à-vis du statut de l'arbitre pour la saison 2023/2024  
Le club informe la commission des éléments suivants :

- KOITA Sirou les 11, 12, 18 et 19 mars 2023 au District du Val de Marne
- SACKO Aboubakare les 4, 5, 11 et 12 février 2023 au District de Paris

Après examen de la commission :

- KOITA Sirou examen mars 2023 au District du Val de Marne (Examen après le 28 février 2023 ne peut être pris en compte pour le statut de l'arbitre – Art. 48)
- SACKO Aboubakare examen février 2023 au District de Paris

La commission fait lecture du message du club de Chevilly la Rue Elan, mais ne peut répondre favorablement à sa demande de dérogation.

En effet, la commission ne peut déroger à un règlement fédéral et ne peut que regretter le fait que le club de Chevilly la Rue Elan n'est pu trouver suffisamment d'arbitre avant le 28 février 2023 pour couvrir le club.

La commission invite le club à prendre contact ou à se rapprocher de la commission des arbitres du District du Val de Marne de Football pour trouver dans la mesure du possible une solution pour la saison 2024/2025.

La commission prend en compte l'arrivée de M SAKO Aboubakare et réduit l'amende du club, le club reste en 2<sup>ème</sup> année d'infraction pour la saison 2023/2024 car manque 3 arbitres (Amende 720,00 Euros).  
Le club de Chevilly la Rue Elan a le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée diminué de **quatre unités pour le Football pour la saison 2023/2024**.

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

**Réunion di 25 Juillet 2023**

## **RAPPEL :**

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

**2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité**

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

## « CALENDRIER » 2023 & 2024

**Pour toutes réclamations concernant les calendriers, merci d'envoyer un mail à [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr), nous répondrons à toutes vos questions à partir du 24 Août 2023.**

**Composition des groupes, calendriers consultables sur le site internet du District et sur Foot Club.**

- 🏆 Seniors D1 : 1 Groupe de 12
- 🏆 Seniors D2 : 2 Groupes de 12
- 🏆 Seniors D3 : 2 Groupes de 10
- 🏆 U18 D1 et D2 : Groupes de 10
- 🏆 U16 D1, D2 et D3 : Groupes de 10
- 🏆 U14 D1 et Phase de brassage : Groupes de 10
- 🏆 Futsal D1 : 1 Groupe de 10
- 🏆 CDM D1 : 1 Groupe de 12
- 🏆 Anciens D1 : 1 Groupe de 12
- 🏆 Anciens D2 : 2 Groupes de 11 avec un EXEMPT dans chaque groupe
- 🏆 Anciens D3 : 2 Groupes de 10
- 🏆 Anciens + 45 Ans : 2 Groupes de 12 et 1 groupe de 10

### **1-Attention !**

Certaines dates des calendriers sont positionnées sur le début **et/ou** la fin des vacances scolaires.

**Si accord des deux clubs, possibilité de jouer avant les dates, pensez à anticiper les demandes.**

### **2-Début des Championnats**

Groupe de 12 = 23 & 24 septembre 2023

Groupe de 10 «Séniors/CDM/Anciens» = 23 & 24 Septembre 2023

Groupe de 10 «Jeunes» = 07 Octobre 2023

Futsal D1 = 22 Septembre 2023

Sauf pour les dernières divisions vois les dates prévues dans le tableau diffusé sur le journal numérique.

### **3- PROBLEMES D'ALTERNANCES**

#### **SENIORS D1**

Villejuif US

2 fois ensemble

#### **SENIORS D2**

Vers l'Avant 1&2

2 fois ensemble

#### **U16 D1**

Ormesson US (a&b) et

Rungis US (a&b)

2 fois ensemble

Orly AVS 2 en même temps que U18 ou bien

Orly AVS 1 et Orly AVS 2 en même temps

#### **U18**

Charenton CAP 1&2

2 fois ensemble

Lusitanos US avec VGA ST Maur US (U20)

3 fois ensemble

US Rungis (a&b)

3 fois ensemble

FC Saint Mandé (U18 &U16)

2 fois ensemble

#### **+45 ANS**

Charenton CAP Anciens & +45

2 fois ensemble

Desportiva Vimaranense

2 fois avec Minhotos de Brage

### **Courriers clubs**

#### **Anciens- Courrier de SANTENY SL et de MANDRES PERIGNY**

Pris note le nécessaire a été fait.

#### **Seniors - Courrier de MANDRES PERIGNY**

Pris note.

# ANNEXES

# HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2023 & 2024



## CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

## FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00

HOMMES		FEMMES	
CATEGORIE	PRATIQUES	CATEGORIE	PRATIQUE
NAISSANCE			
<b>SENIORS</b>	Licence Seniors	<b>SENIORS F</b>	Championnat Foot à 11
	Licence U20	Licence U20F	Championnat Foot à 11
	Licence U19		
	Licence U18	Licence U18F	Championnat Départemental et régional
	Licence U17	Licence U17F	Foot à 7 ou à 11
	Licence U16	Licence U16F	
	Licence U15		
	Licence U14	Licence U15F	Championnat D à 7 ou R à 11
	Licence U13	Licence U14F	
	Licence U13	Licence U13F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
	Licence U12	Licence U12F	
	Licence U11		
	Licence U10	Licence U11F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
	Licence U9	Licence U10F	
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U9	Licence U9F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
	Licence U8	Licence U8F	
	Licence U7		
<b>DEBUTANTS</b>	Licence U6	Licence U7F	
	Licence U6	Licence U6F	Mixité Garçon
	Licence U6	Licence U6F	